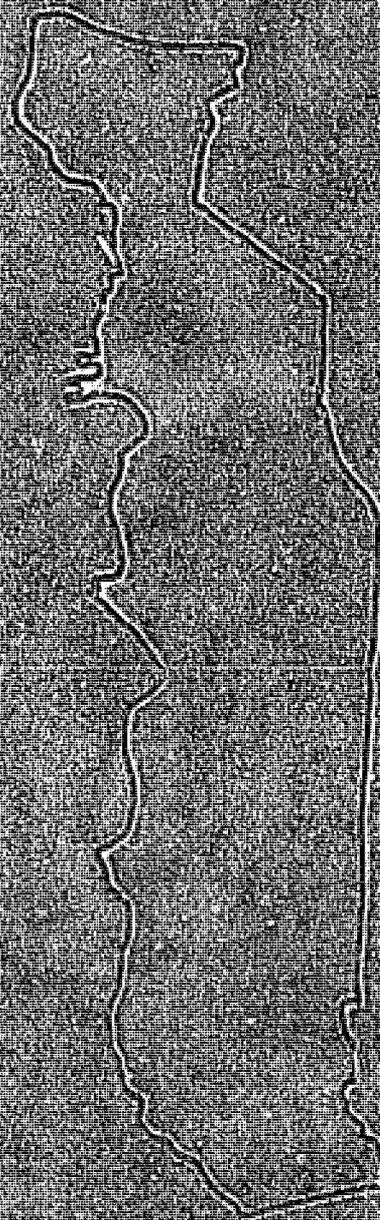
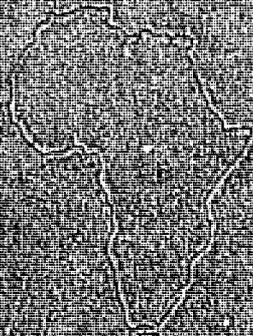


PLAN DE CONSERVATION

DE L' ELEPHANT AU

TOGO



Octobre 1994

Ministère de l'Environnement et du Développement

DP 6015 Lomé, Togo

ENCLOSURE

PLAN DE CONSERVATION

DE L'ELEPHANT AU

TOGO

Octobre 1991

Ministère de l'Environnement et du Tourisme
BP 3114, Lomé, Togo

Mr. Napo N. TANGHANWAYE
Direction des Parcs Nationaux,
des Réserves de Faune et de Chasses.
B.P. 355 Lomé Togo

LOME, le 16 Octobre 1991

à

Monsieur le Coordinateur du Groupe de la
Conservation de l'Eléphant d'Afrique (Inter-
national Development Centre 21 St. Giles
Oxford OX1 3LA United Kingdom).

Monsieur le Coordinateur,

Le plan d'action pour la protection de l'éléphant que le Togo vient d'élaborer est un message que l'ensemble du peuple Togolais adresse à toute la communauté nationale et internationale : Gouvernements, Organisations Gouvernementales ou Non Gouvernementales. Il relate dans les plus grands détails les menaces qui pèsent sur l'éléphant d'AFRIQUE (*Loxodonta africana*) dont le Togo a encore le privilège d'abriter quelques populations.

A cet effet, il prie le Représentant du Groupe de la Conservation de l'Eléphant d'Afrique d'être son messager en usant de tous ses droits et moyens pour une large publicité de ce plan. D'ores et déjà nous lui en serons gré des dispositions qu'il voudra bien faire prendre pour la ventilation de ce plan d'action pour la protection de l'éléphant à travers les quatre coins de la planète terrestre.

Dans l'espoir d'une suite favorable nous vous prions d'agréer, Monsieur le Coordinateur, l'expression de notre considération distinguée.-


N. N. Tanghanwaye

TABLE DES MATIÈRES

GENÈSE DES PLANS NATIONAUX DE CONSERVATION DE L'ÉLÉPHANT	v
REMERCIEMENTS	vii
PLAN DE CONSERVATION DE L'ÉLÉPHANT AU TOGO: RÉSUMÉ	viii
SECTION A: INTRODUCTION	
1 AVANT-PROPOS	1
1.1 Situation géographique	
1.2 Flore et faune	
1.3 Population humaine	
1.4 Situation politique	
2 LE NOMBRE D'ÉLÉPHANTS ET LEUR RÉPARTITION	3
2.1 Effectifs et tendances	
2.2 Distribution des populations	
2.2.1 La population de la Fosse aux Lions	
2.2.2 La population de la Kéran	
2.2.3 La population de Fazao Malfacassa	
2.3 Répartition et parcours migratoires	
2.3.1 La population de la Fosse aux Lions	
2.3.2 La population de la Kéran	
2.3.3 La population de Fazao-Malfacassa	
3 CAUSES DU DÉCLIN DES POPULATIONS D'ÉLÉPHANT	13
3.1 Perte d'habitat et chasse	
3.2 l'ivoire	
3.2.1 Le commerce	
3.2.2 Conséquences du passage en annexe 1 de la CITES	
4 LE RÉSEAU DES ZONES PROTÉGÉES	27
4.1 Types de Zones protégées	
4.1.1 Les Réserves Forestières	
4.1.2 Réserve de Faune	
4.1.3 Les Parcs Nationaux	
4.1.4 Les Réserves de Chasse	
4.2 Les Parcs Nationaux, piliers de la Conservation de l'Éléphant	
4.2.1 Le Parc National de la Fosse aux Lions	
4.2.2 Le Parc National de la Kéran	
4.2.3 Le Parc National de Fazao-Malfacassa	

5	RESSOURCES POUR LA CONSERVATION	23
5.1	Institutions de Conservation	
5.2	Budget	
5.3	Persennel	
5.4	Equipement	
6	ATTITUDES ENVERS LA CONSERVATION	31
6.1	Législation	
6.2	Application de la Législation sur la Faune	
6.3	Attitudes des Population Locales Vis à Vis de la Conservation	
6.4	Attitudes du Gouvernement Vis à Vis de la Faune	
7	PROGRAMMES D'AIDE EXTÉRIEURE	35
7.1	Les Lois sur la Forêt	
7.2	Le Plan d'Action National pour l'Environnement	
7.3	Sylviculture	
7.4	Le Parc National de la Kéran	
7.5	Fazao-Malfacassa	

SECTION B: FICHES DES PROJETS

1	INTRODUCTION	37
1.1	Utilisation des Fiches des projets	
1.2	Comment financer un projet	
2	FICHES DES PROJETS	39
2.1	Projets à financer	
2.2	Projets partiellement financés	
2.3	Projets totalement financés	
2.4	Projets Concernant la Conservation au Togo mais pour Lesquels les Populations d'Éléphantns ne sont pas Directement Impliquées	

SECTION C: STRATÉGIES & RÉFORMES

1	PRIORITÉS	67
1.1	Résoudre les Conflits d'Utilisation des Terres	
1.2	Sensibilisation	
1.3	Priorités dans les Projets	
1.3.1	Aide institutionnelle	
1.3.2	Aménagement des Parcs	
1.3.3	Le développement rural	
1.3.4	Recherche	
1.3.5	Sensibiliser l'opinion	
2	BESOINS D'INVESTISSEMENTS	71
2.1	Besoins immédiats	
2.2	Les besoins à moyen terme	
2.3	les besoins à long terme	

3	AVENIR DE LA PROTECTION DES ÉLÉPHANTS AU TOGO	73
	BIBLIOGRAPHIE	75
	ANNEXE 1 LISTE DES ADRESSES UTILES	77
	ANNEXE 2 PROJETS CONCERNANT LA CONSERVATION AU TOGO MAIS POUR LESQUELS LES POPULATIONS D'ÉLÉPHANTS NE SONT PAS DIRECTEMENT IMPLIQUÉES	81



GENÈSE DES PLANS NATIONAUX DE CONSERVATION DE L'ÉLÉPHANT

Les années 80 ont été une période dévastatrice pour l'éléphant africain sur une grande partie du continent. Un des problèmes majeurs réside dans le fait que l'aménagement de la faune, particulièrement celui mené par le biais des agences gouvernementales, a cruellement manqué de fonds.

L'AECCG a été créée pour répondre partiellement à ce problème: procurer un moyen d'améliorer le flux de fonds destinés à la conservation de l'éléphant. L'AECCG a produit en 1989 un Plan d'Action pour l'Eléphant d'Afrique, qui a établi une vue d'ensemble des priorités sur le continent. Le plan original a été officiellement examiné par des États Africains à Gaborone, au Botswana, en juillet 1989 et à Lausanne, en Suisse, en octobre 1989. Il est alors apparu clairement que leur priorité était de traduire les faits généraux exposés par le Plan d'Action au niveau du continent, en des plans spécifiques à chacun de leurs pays.

Pour cette raison, l'AECCG et ses membres ont prêté assistance à presque 30 nations africaines afin de créer des plans de conservation de l'éléphant, en mettant un accent particulier sur les projets qui peuvent attirer l'aide étrangère. Ces projets ont pour ambition de compléter chaque programme national de conservation déjà existant. A cet égard, il faut noter que les principaux partisans de la conservation de l'éléphant en Afrique sont les gouvernements africains eux-mêmes.

Les Plans de Conservation de l'Elephant ne se préoccupent pas exclusivement des avantages que pourraient en tirer les éléphants, mais visent également à promouvoir des objectifs de conservation plus larges dans les zones où les éléphants ne constituent que l'une des espèces nécessitant une intervention de soutien active.

Les plans obéissent tous à un même format, si bien que la structure de ce plan est globalement similaire à celle des autres pays. Les plans sont produits afin d'être mis en circulation auprès des organisations donatrices potentielles, avant que ne soit tenue une réunion au siège de l'UNEP, à Nairobi, entre le 19 et le 22 novembre 1991, à laquelle les états de l'aire de répartition des éléphants présenteront leurs besoins à la communauté des donateurs.

L'AECCG ne se contente pas de produire des plans nationaux, elle a également établi une base de données informatisée des projets ayant trait à l'éléphant. L'information sur les projets à travers l'Afrique est compilée à partir de toutes les sources d'information possibles. En utilisant la base de données, l'AECCG produit périodiquement un résumé de l'information sur les projets. Son principal objectif est d'aider à définir les besoins en matière de conservation de l'éléphant susceptibles d'être pris en charge par les Bailleurs de Fonds. Les agences donatrices désirant financer les projets de conservation de l'éléphant peuvent utiliser la base de données en même temps que les Plans de Conservation de l'Eléphant, pour déterminer pour un pays, une région ou un type d'activité de conservation quelconque, quels projets sont prévus ou menés à bien et quels projets sont à ce moment-là à la recherche d'un financement. La quatrième édition du sommaire de la base de données sera distribuée aux donateurs internationaux, et aux services gouvernementaux chargés de la faune, avant la Réunion des États de l'aire de répartition des éléphants et des Bailleurs de fonds.

Les besoins de chaque pays et de chaque région ont été résumés et analysés tour à tour dans un document appelé "Revue de la Conservation de l'Eléphants d'Afrique", qui remplace le document précédent (Plan d'Action pour l'Eléphant d'Afrique). Les analyses de ce nouveau document sont basées sur l'information contenue dans la base de données, ainsi que toute autre information sur la conservation de l'éléphant se trouvant dans les Plans de Conservation de l'Eléphant. Ce document servira de guide de base pour déterminer là où les besoins sont les plus importants pour chaque type d'activité. Il sera également distribué juste avant la Réunion des Etats de l'aire de répartition des éléphants et des Bailleurs de fonds.

Pour toute information complémentaire sur le plan, les projets qu'il contient ou le processus dans lequel il s'inscrit, veuillez contacter :

NN Tanghanwaye
Direction des Parcs Nationaux, des Réserves
de Faune et des Chasses
BP 335
Lomé
Togo

Tel: (228) 214028
Fax: (228) 218927

AECCG
Environment & Development Group
21 St Giles
Oxford OX1 3LA
United Kingdom

Tel: (+44) 865 511455
Fax: (+44) 865 511450

REMERCIEMENTS

Ce plan a pu être élaboré grâce à l'assistance du Groupe Coordinateur de la Conservation de l'Eléphant d'Afrique (AECCG) et au soutien financier de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), de la Commission Européenne, du WWF (World Wildlife Fund) et du Service de la Pêche et de la Faune des Etats-Unis (USF&WS).

Bien qu'émis avec l'assistance de l'AECCG, ce plan reproduit fidèlement les points de vue et positions du gouvernement et personnel technique du Togo en matière de conservation et ne reflète pas nécessairement les points de vue personnels de membres de l'AECCG.

Les membres de l'AECCG sont les suivants: la Fondation Africaine de la Faune (AWF), la CEE (DG XI), l'Alliance Mondiale de la Nature (UICN), TRAFFIC International, le Service de la Pêche et de la Faune des Etats-Unis, le Wildlife Conservation International (WCI), le World Wide Fund for Nature (WWF), le Centre Mondial de Surveillance Continue de la Nature (WCMC). Le secrétariat de la CITES intervient en tant qu'observateur.

La rédaction de ce plan d'action a été élaborée par MM. George W. Frame et N.N. Tanghanwaye en collaboration avec la Direction des Parcs Nationaux, Réserves de Faune et des Chasses (DPN). Les informations comprises dans le Plan d'Action de Conservation de l'éléphant au Togo ont été collectées par le personnel de la DPN au Ministère de l'Environnement et du Tourisme (MET). Les personnes suivantes ont apporté leur concours à la réalisation du plan: N.N. Tanghanwaye (Directeur de la DPN), G.R. Takétiké (Chef de la Division de la Protection et de la Gestion des Parcs et Réserves de Faune) et les Directeurs régionaux: A.K. Moumouni (région des savanes), Y.K. Assedi (région de Kara), A.A. Dansomon (région centrale), G. Djalogue (région des plateaux), K. Efako (région Maritime). Les données pour les cartes ont été fournies par G. Nakpane. Les informations budgétaires ont été préparées par Melle A. Alfa (comptable). Toutes les données complémentaires ont été collectées par Melle A. J. Agba (Archives), Melle K. Issa-Toure (Elevage) et A. A. Hillah (Eaux et Forêts).

Au sein de la Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore, toutes les informations ont été fournies par MM. Y Keoula et Y. S. Amouzou.

Tous les renseignements concernant les projets d'aide financière dans les parcs nationaux de la Kéran et de la Fosse aux Lions ont été recueillies par J. van Deventer et dans le parc national de Fazao-Malfacassa par E. et M. Bleich.

La réalisation de ce plan fut coordonnée par Stephen Cobb avec le concours de l'équipe de rédaction de l'AECCG: Ilyssa Manspeizer, Helen de Jode, Megan Parry, Sarah Lyne, Philippe Dejace, Clare Shorter, Florence Paris et Sylvie Testard.

PLAN DE CONSERVATION DE L'ÉLÉPHANT AU TOGO: RÉSUMÉ

Les éléphants

On estime que la population d'éléphants du Togo est composée d'environ 200 individus dont les trois quarts vivent dans le Nord du pays, à proximité des Parcs Nationaux de la Fosse aux Lions et de la Kéran. Le reste de cette population se trouve au centre du Togo, principalement dans le Parc National de Fazao-Malfacassa et ses environs. La population d'éléphants du Sud du pays fut exterminée au début du siècle. La majeure partie des éléphants se situent actuellement en dehors des aires protégées. Les éléphants composant les populations du Togo sont en partie les mêmes que ceux qui constituent les populations du Ghana et du Bénin. Leur conservation prend donc une dimension internationale.

Les problèmes

Le Togo est un petit pays d'Afrique de l'Ouest dont la densité est très forte: 62 habitants au Km². Le pays compte quelque 80 réserves, toutes trop petites pour être d'une importance capitale par elles-mêmes en matière de conservation. Au cours des vingt dernières années, 10 Réserves de faune et 3 Parcs Nationaux ont été proposés pour être classés officiellement mais elles n'ont toujours pas de statut légal. Les Parcs Nationaux et Réserves de faune sont en partie réels mais plusieurs Réserves n'existent que sur papier et l'une d'entre elles pourrait bien être abandonnée.

En août 1991, la Conférence Nationale Souveraine du Togo a décidé que les terres confisquées injustement par le Gouvernement, dans le but d'agrandir les Réserves et Parcs Nationaux, devaient être rendues aux populations locales. L'effet immédiat de cette politique sera une réduction sensible de la superficie des Parcs Nationaux proposés de la Kéran et de la Fosse aux Lions. L'impact est particulièrement grave pour la Fosse aux Lions étant donné qu'il abrite la plus grande population d'éléphants. Les frictions entre ces éléphants et la population locale sont particulièrement intenses.

Les projets

Afin de mettre en place un programme général de conservation de l'éléphant au Togo, 20 projets sont proposés. Les trois projets prioritaires renforceront les infrastructures mises en place par le Gouvernement en matière de conservation de l'éléphant et d'application des lois. Il y a 7 ébauches (conceptions) et deux propositions de projets qui requièrent un financement total et une ébauche de projet qui requiert un financement partiel. Deux projets sont financés. 8 autres projets concernant la conservation mais pour lesquels les éléphants ne sont pas directement impliqués sont également proposés, leur montant de financement total est de 1.675.284 US\$.

Activité principale	Nombre de projets	Statut du financement	
		Fonds: collectés	nécessaires
gestion	3	210.000	275.072; 35.715
sensibilisation	2		124.285; 74.833
recherche	2		370.000; 110.000
formation	1	2.900	8.000
développement rural	1		1.600.000
surveillance	3	210.000	500.891; 178.571
	Total US\$	422.900	3.277.367

Plan de Conservation de l'Éléphant

au

Togo

**SECTION A:
INTRODUCTION**

Octobre 1991

Ministère de l'Environnement et du Tourisme

1 AVANT-PROPOS

1.1 Situation géographique

Le Togo est l'un des plus petits états d'Afrique de l'Ouest. Il est bordé au sud par l'Océan Atlantique, à l'ouest par le Ghana, au nord par le Burkina Faso, et à l'est par le Bénin. Situé entre 6-11° de latitude nord, le Togo a 600 km de long mais seulement 50 à 120 km de large. Avec 56 500 km² (INRS 1991), il couvre 3 zones climatiques distinctes :

- * 6° à 8° - le climat est tropical, mais sans l'humidité typique des latitudes subéquatoriales. Dans la zone côtière, la pluviométrie moyenne n'est que de 700 mm/an.
- * 8° à 9° - c'est la zone climatique intermédiaire où la pluviométrie atteint 1600 mm/an.
- * 9° à 11° - connaît un climat soudanais. La moyenne des précipitations est d'environ 1300 mm/an avec des températures comprises entre 22° et 32° C. (Yahmed c.1985)

1.2 Flore et faune

La savane arbustive recouvre le nord du Togo, où le climat est relativement sec. Le plateau central est recouvert par une savane arborée avec des forêts de galerie le long des rivières. Les montagnes et la dépression d'Oti sont avant tout des savanes herbeuses. Quelques restants de forêt subsistent principalement sur le plateau. Les forêts ont été très altérées par les feux et l'abattage des arbres. (Yahmed c. 1985). Environ 52% du territoire togolais est dévolu à l'agriculture ou aux pâturages. Sur la proportion restante, 5,3% seulement du territoire présente une couverture de forêt dense (MacKinnon 1986).

La conservation des éléphants et autres grands mammifères au Togo pose des problèmes qui s'avèrent difficiles à résoudre. D'une part parce que l'espace est limité, d'autre part parce que les populations rurales sont dépendantes vis à vis de la viande de gibier, beaucoup d'habitats naturels se trouvent donc ainsi rendus inutilisables. Ce dernier facteur est des plus importants dans les secteurs qui comptent les plus fortes densités d'éléphants.

1.3 Population humaine

En juillet 1990, le Togo comptait quelques 3 492 000 habitants. Avec une densité de population de 62 personnes au km², le Togo est l'un des pays d'Afrique de l'Ouest les plus densément peuplés. Le taux de croissance de la population togolaise est de 4,4% dans les villes et 2,4% dans les zones rurales. La majorité de la population vit soit au Nord, soit au Sud de la zone centrale sèche qui est pratiquement inhabitée. Environ 10% de la population vit dans les sept villes principales. Lomé, la capitale compte approximativement 620 000 habitants (INRS 1991, p22).

1.4 Situation politique

Bien que le gouvernement togolais ait toujours beaucoup soutenu les efforts en matière de conservation, de récents événements diminueront probablement l'importance de ce soutien. Au cours de l'année 1991, divers aspects de la politique gouvernementale suscitèrent des polémiques, notamment la Conservation. Les expulsions de villageois hors des Réserves sont très mal acceptées. L'opinion publique du Togo est majoritairement contre la politique de conservation nationale.

En août 1991, une Conférence pour la Souveraineté Nationale s'est tenue afin de discuter de la politique du gouvernement à l'avenir. Il a été décidé que les terres injustement confisquées par le Gouvernement pour étendre les Parcs et Réserves devaient être restituées aux populations locales. La nouvelle politique nationale d'utilisation du territoire est la suivante: aucune zone protégée ne peut être étendue sur des terres cultivables. Le résultat immédiat en sera une importante réduction de la taille du Parc National de la Kéran et du Parc National de la Fosse aux Lions (en projet); les implications sur ce dernier Parc sont particulièrement sérieuses parce qu'il comprend la plus forte densité d'éléphants du Togo. Ces éléphants sont en profond conflit avec les populations locales.

2 LE NOMBRE D'ÉLÉPHANTS ET LEUR RÉPARTITION

2.1 Effectifs et tendances

Le Togo abrite une zone de répartition des éléphants de 11 100 km² soit environ 1/5 ème du territoire national. Les grandes différences dans les estimations apparaissant dans le tableau 1 témoignent des incertitudes qui subsistent. Bien que la tendance à long terme de la population d'éléphants du Togo soit sans doute à la baisse, le nombre d'éléphants pourrait avoir augmenté ces dernières années du fait de l'immigration en provenance du Ghana. En définitive, le nombre total d'éléphants est probablement resté inchangé au cours de ces cinq dernières années. Cependant, courant 1991, l'agressivité des populations locales s'est vraiment intensifiée dans la région de la Fosse aux Lions, et ceci pourrait s'être traduit par un retour des éléphants au Ghana.

Tableau 1 Estimations des populations d'éléphants du Togo

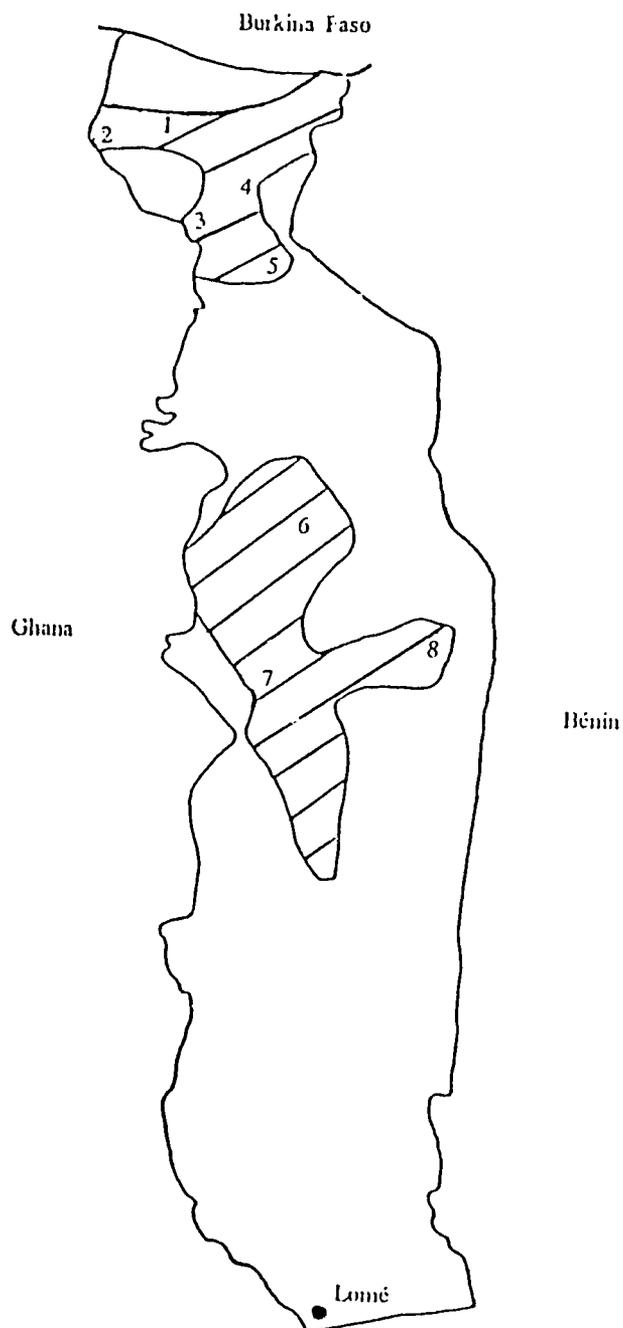
Autorité Compétente	Année	Nombre Approximatif
Douglas-Hamilton	1979	80
Cumming & Jackson	1981	150
Martin	1985	100
du Toit & Cumming	1987	100
AERSG	1987	100
Burrill & Douglas-Hamilton	1987	400
ITRG	1989	380
AERSG	1991	198

Les informations sur la répartition et les mouvements des éléphants du Togo sont disponibles dans Chardonnet (1985), Jachmann (1990), et Hall-Martin et Ackerman (1991).

2.2 Distribution des populations

Au Togo, les éléphants peuvent être divisés en deux populations. La plus grande se trouve au Nord, dans et aux alentours du Parc National de la Fosse aux Lions (en projet), du Parc National de la Kéran (en projet), de la Réserve de Faune de Galangashie, de l'ex Réserve de Faune d'Oti-Mandouri et quelques autres réserves forestières. L'autre population importante se trouve au centre du pays, dans et aux alentours du Parc National de Fazao-Malfacassa, de la Réserve de Faune d'Abdoulaye et de nombreuses petites Réserves forestières (Figure 1). On n'a vu aucun éléphant dans la Région des Plateaux depuis plus de 50 ans et aucun près de Lomé depuis 100 ans.

Figure 1 Répartition des sous-populations d'éléphants d'Afrique au nord et au centre du Togo, 1991



- | | |
|--|---|
| 1) Parc National de la Fosse aux Lions | 5) Parc National de la Kéran |
| 2) Réserve Forestière de Doungh | 6) Malfacassa, partie du Parc National Fazao Malfacassa |
| 3) Réserve de Faune de Galangashie | 7) Fazao, partie du Parc National Fazao Malfacassa |
| 4) Parc National de la Rivière Oti | 8) Réserve de Faune Abdoulaye |

Plus de la moitié de l'aire de répartition des éléphants se trouve en dehors des aires protégées.

2.2.1 La population de la Fosse aux Lions

Le recensement total d'éléphants de mars 1991 (Tableau 2), effectué par hélicoptère, ne révélait que 128 individus (Hall-Martin et Ackerman 1991). Ce comptage est intervenu à un moment de dispersion saisonnière et d'agressivité accrue de la part des habitants de la localité, aussi est-il possible que quelques éléphants soient temporairement partis ou se soient faits plus discrets. En se basant sur le nombre d'éléphanteaux aperçus lors du comptage, le troupeau présente un taux de reproduction de 6,25 % par an.

Tableau 2

Sources	type de comptage	Année	Chiffres
observateur inexpérimenté	aérien	1986	250
Takétiké		1987	89 (un groupe)
3 patrouilles	ont vu 4 groupes	1987	158 (32+15+39+72)
inconnu	au sol	1988	300
Hall-Martin & Ackerman	comptage total aérien	1991	128

Quelques membres du personnel chargé de la conservation dans la région estiment que la population d'éléphants sur l'ensemble de la Fosse aux Lions s'élève à près de 200 têtes en saison sèche. A la fin de la saison des pluies, lorsque les éléphants se dispersent, il ne resterait qu'une trentaine d'éléphants voire moins, dans ou aux alentours du Parc.

2.2.2 La population de la Kéran

La seule autre concentration connue au Nord se trouve dans le Parc National de la Kéran. Celle-ci peut faire partie des populations de la Fosse aux Lions. Des personnalités officielles du gouvernement affirment qu'il y a entre 15 et 17 éléphants dans la Kéran. La population a été estimée en 1991 par Martin et Ackerman à 20 têtes environ, mais il n'y a eu aucun comptage systématique de la population. Le plus grand groupe aperçu ces dernières années comptait 7 mâles. On pense que depuis 1985 toute la population est constituée de mâles.

2.2.3 La population de Fazao Malfacassa

Le troisième groupe connu est la population du centre, dans et aux alentours du Parc National de Fazao-malfacassa; on y dénombre une cinquantaine d'éléphants (AERSG 1991). En mars et avril 1991, 17 éléphants ont été répertoriés dans le Parc par le biais d'un dossier individuel dans lequel sont décrites leurs caractéristiques physiques naturelles particulières (E. et M. Bleich). On peut penser que l'un des vieux mâles du type de savane a entre 55 et 60 ans. Les responsables du Parc envisagent de continuer à répertorier les éléphants individuellement pour obtenir une liste aussi complète que possible des éléphants qui vivent dans le parc et, d'étudier leurs migrations saisonnières dans les limites du Parc.

Il apparaît que les éléphants du Parc National de Fazao-Malfacassa se subdivisent en 3 groupes. La plus forte concentration se trouve peut-être dans la partie Nord du Parc. Il s'agirait d'éléphants de savane (N.N Tanghanwaye). Un groupe, de taille moyenne, semble présenter les caractéristiques tant du type savane que du type forêt (E. et M. Bleich). Le groupe du Sud serait constitué d'éléphants de forêt.

2.3 Répartition et parcours migratoires

2.3.1 La population de la Fosse aux Lions (Figure 2)

Entre 1977 et 1982, une population d'éléphants a quitté le Ghana pour la Réserve Forestière de la Fosse aux Lions. Le personnel de la Réserve pense que ce sont des éléphants de forêt. Ils sont depuis restés dans ou aux alentours de la Fosse aux Lions au cours des saisons sèches.

A la saison des pluies (mars-avril), les éléphants sont bien plus dispersés, ils quittent la Fosse aux Lions et se dirigent vers un escarpement d'une hauteur de 300 m au Sud et vers des zones cultivées alentour. L'escarpement est trop abrupt pour que les éléphants puissent grimper mais on suppose qu'ils se déplacent vers l'Ouest en suivant le lit de la rivière Koulougona, en direction de la Réserve Forestière de Doungh. On ne peut dire avec certitude si les animaux se déplacent ou non vers l'Est jusqu'au Bénin, ou vers l'Ouest jusqu'au Ghana. Cela est cependant peu probable à cause de la densité des populations humaines à l'Est de la Fosse aux Lions.

Figure 2 Le Parc National de la Fosse aux Lions (en projet) et la Réserve Forestière de Doungh au Nord-Ouest du Togo



BEST AVAILABLE DOCUMENT

Vers l'Ouest le passage des éléphants est effectivement barré du fait de la destruction à grande échelle des forêts des deux côtés de la frontière Togo/Ghana. Néanmoins, il y a actuellement des pourparlers avec les autorités du Ghana pour coordonner la protection des éléphants qui traversent la frontière entre les deux pays près de la Réserve Forestière du Doungh (N.N. Tahnghanwaye).

En 1991, on a vu des éléphants en direction de l'Est dans la Réserve de Faune (en projet) d'Oti-Mandouri. En saison des pluies, on signale des éléphants au village de Bourgou, de Nagbeni et plus à l'Est, au Sud de Mandouri à la Kéran. On ignore s'ils font partie de la population de la Fosse aux Lions, de la population de la Kéran ou de celle du Pendjari au Bénin. On ne sait pas non plus si ces éléphants comprennent des sous-populations séparées.

Vers le Sud, on sait que les éléphants ne se déplacent pas plus loin que le village de Boumbouaha, à environ 6 km de la Réserve Forestière de la Fosse aux Lions. On a signalé des traces d'éléphants dans la Réserve Forestière de Galangashie pendant les grosses pluies de juin 1991, mais on ignore d'où ils venaient et où ils allaient.

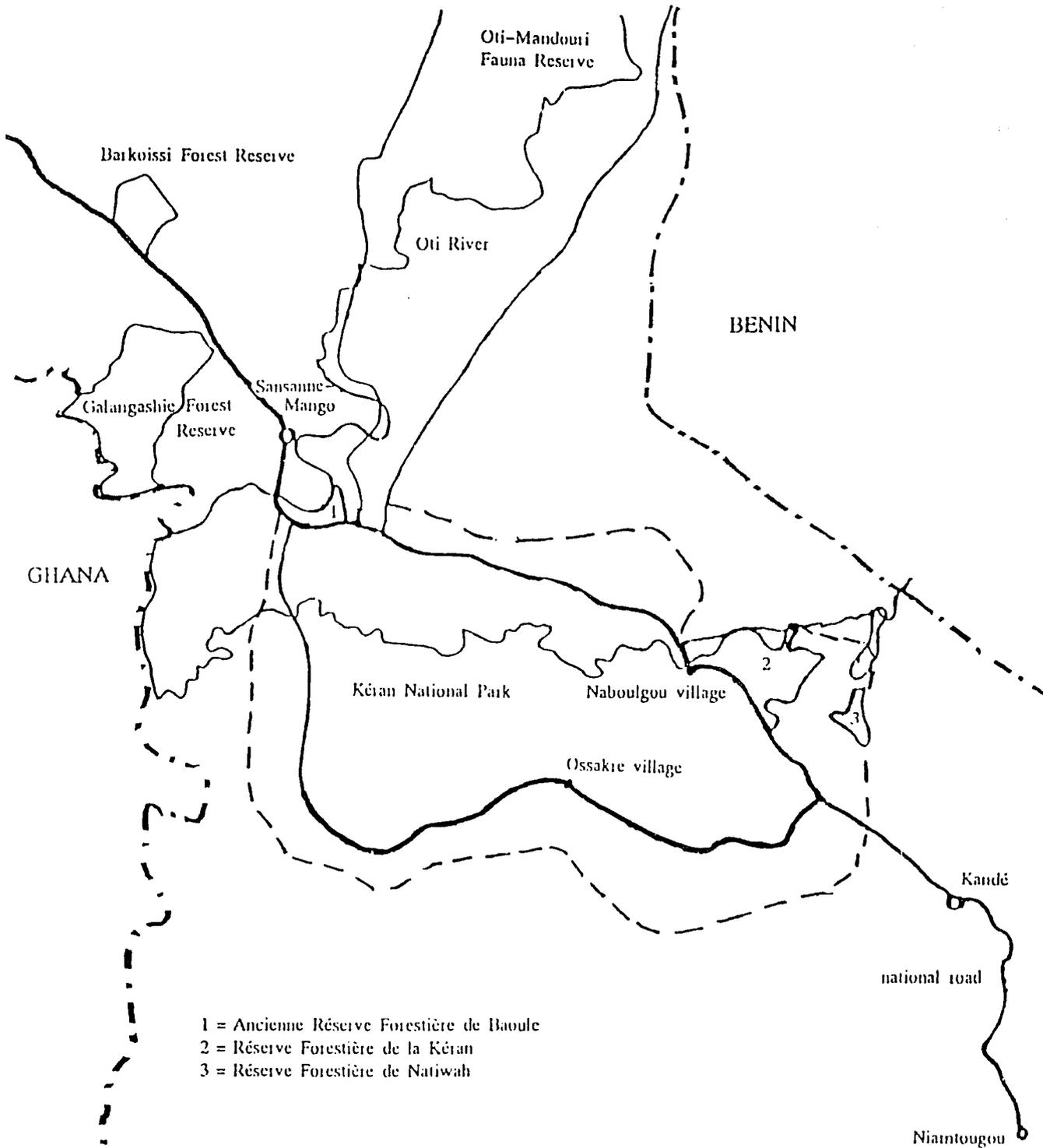
2.3.2 La population de la Kéran (Figure 3)

Les éléphants se déplacent dans les limites mêmes du Parc. Ils exploitent probablement aussi la Réserve Forestière de la Kéran qui en fait partie. On les a également vu le long de la frontière Sud.

2.3.3 La population de Fazao-Malfacassa (Figure 4)

Les éléphants du centre du Togo ne sont pas seulement confinés au Parc National de Fazao-Malfacassa. La zone de 20 km au nord ouest du parc, la Réserve Forestière de la Montagne de Bassari, est occupée par les éléphants en saison des pluies. Au sud ouest on pense que les éléphants quittent le parc de façon saisonnière pour émigrer plus vers le Sud-Ouest au Ghana; quelques discussions avec les autorités du Ghana ont eu lieu pour assurer la protection de ces éléphants. (N.N. Tahnghanwaye)

Figure 3 Limites du Parc National de la Kéran au Nord du Togo



En août 1991, la décision de réduire les limites du Parc National de la Kéran à l'aire indiquée avec les traits, a été prise. Il a également été décidé de restituer aux populations certaines parcelles de terre constituant les Réserves Forestières de Galangashie et Barkoissi et la totalité de la Réserve Forestière de Baoule.

La plupart du temps, la limite Ouest du Parc, du village de Koneda vers le Nord au village de Bougonlou, est infranchissable à cause de falaises (M. Bleich). On pense que les éléphants font quelques apparitions saisonnière, tout au Sud du Parc. A l'Est de l'hôtel de Fazao, la région qui s'étend hors du Parc est utilisée par les éléphants en saison des pluies. Plus vers l'Est, on en a signalé dans et aux alentours de la Réserve de Faune d'Abdoulaye en saison des pluies. On suppose que la Réserve Forestière adjacente d'Aou Mono est un habitat plus prisé (forêt humide), mais elle est maintenant largement occupée par des cultivateurs. On n'est pas certain qu'il y ait un quelconque déplacement des éléphants entre le Parc national et ces Réserves forestières actuellement.

Une route nationale qui relie les villes de Sokodé et Sotouboua pourrait empêcher la migration des éléphants d'Est en Ouest (M. Bleich). Plus à l'Est cependant, des déplacements pourraient encore avoir lieu, depuis la Réserve Forestière d'Abdoulaye vers la région du Mt. Kouffé au Bénin (P. Oudé)

Figurc 4 Le Parc National de Fazao-Malfacassa au centre du Togo



3 CAUSES DU DÉCLIN DES POPULATIONS D'ÉLÉPHANT

3.1 Perte d'habitat et chasse

Le problème le plus sérieux auquel se trouvent confrontés les éléphants au Togo est la réduction de leur habitat. Les zones les plus critiques sont la Fosse aux Lions et une partie de la Kéran où les cultivateurs sont en compétition acharnée avec les éléphants sur les terres disponibles. Les conflits liés à l'utilisation des terres sont exposés en détail en section 6.3.

Le problème du braconnage complique davantage les choses. Depuis le départ des gardes de la Fosse aux Lions en 1991, il y a beaucoup de rumeurs concernant le braconnage, mais du fait de la réduction des patrouilles et du travail de terrain, ceci ne peut être confirmé à l'heure actuelle.

Depuis 1967, les diverses causes signalées de mort d'éléphants sont: mise à mort d'éléphant blessé (1) ou d'éléphants ayant tué des gens (2), braconnage (11).

3.2 L'ivoire

La chasse à l'éléphant est interdite depuis 1967. La majeure partie de l'ivoire disponible dans le pays provient d'éléphants braconnés. Une partie de cet ivoire pourrait provenir de l'époque où la chasse à l'éléphant était légale et il est possible que de l'ivoire ait pu être importé de pays où la chasse à l'éléphant était légale. Jusqu'en 1989, de l'ivoire en provenance de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Gabon et du Congo a été importé au Togo. La majeure partie de cet ivoire a été expédiée à Singapour.

3.2.1 Le commerce

En sept années sur la période 1979–1988, le Togo a exporté de l'ivoire brut en quantité allant de 20 à 200 kg par an; le poids total de l'ivoire brut exporté au cours de ces dix années était de 825 kg (Ivory Trade Review Group 1989). Le Togo a exporté 74 défenses d'éléphant entre 1980 et 1985. Trente-quatre défenses ont été enregistrées à l'exportation en 1985; 17 défenses en 1986 et 17 en 1987 (Dogbe-Tomi 1986, 1987, 1988). Le Togo n'a jamais mis en place de quota sur les produits dérivés de l'éléphant.

Tableau 3 Ivoire détenu par les artisans et commerçants de Lomé avant l'interdiction CITES

	Nombre d'Individus	Ivoire brut	Ivoire sculpté
Sculpteurs	8	1,544kg	666kg
Vendeurs	7	*	1,747kg
	total	1,544kg	2,413kg

Comme le Togo est signataire de la CITES depuis le 21 janvier 1979, il n'y a pas eu de commerce officiel d'ivoire depuis que les éléphants ont été ajoutés à la liste des espèces en voie de disparition en 1989. Cependant, les artisans ont le droit d'utiliser les anciens stocks. La Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et des Chasses tient l'inventaire du stock d'ancien ivoire détenu par chaque artisan de Lomé (tableau 4) mais pas de l'ivoire détenu par les artisans à l'intérieur du pays.

En théorie, un artisan de Lomé ne pourrait pas vendre plus d'ivoire que la quantité légalement en sa possession; mais en pratique il est simple pour les artisans d'obtenir de l'ivoire nouveau et d'écouler leurs objets travaillés, par le biais de contacts à l'intérieur du pays.

Malgré cette lacune, le commerce de bijoux et objets en ivoire est négligeable, comme le montre la quantité relativement faible d'ivoire exporté même avant l'interdiction. On peut acheter des souvenirs en ivoire à Lomé dans de nombreux grands hôtels et magasins ainsi que dans la rue. Les touristes peuvent exporter des produits dérivés de l'ivoire, mais seulement après avoir suivi une fastidieuse procédure: il faut obtenir un certificat d'origine auprès du vendeur et un certificat d'exportation auprès de la section CITES au siège du Ministère de l'Environnement et du Tourisme à Lomé. Si la quantité d'ivoire dépasse 1 kg, l'exportateur doit également avoir un certificat d'importation délivré par le pays auquel la marchandise est destinée.

Le gouvernement togolais a un bureau CITES à l'aéroport de Lomé qui contrôle le trafic des produits d'origine végétale ou animale, mais qui ne délivre pas de permis. Les touristes qui n'ont pas obtenu les certificats conformes voient leur ivoire confisqué, bien que les petites pièces telles que les bijoux que l'on porte sur soi ou dans les poches puissent certainement passer inaperçus à l'aéroport. De grosses pièces sculptées ou des petites en grande quantité seraient cependant détectées.

3.2.2 Conséquences du passage en annexe 1 de la CITES

Depuis que les dispositions CITES de 1989 ont rendu l'importation légale de l'ivoire plus difficile, les touristes ont moins envie d'en acheter. La conséquence en est la baisse du prix de l'ivoire d'éléphant. Avant l'interdiction CITES, un bracelet d'ivoire sculpté coûtait 43 \$US (12 000 FCFA), le même bracelet se vendait 11 \$US (3 000 FCFA) en août 1991.

Peu après l'interdiction CITES, un lot d'ivoire en provenance de Brazzaville a été saisi. Suite à cela, le flux s'est endigué. On dit que de l'ivoire illicite arrive encore pour les artisans locaux en provenance de Guinée, du Mali et de la République Centrafricaine, mais on considère cette quantité comme insignifiante.

4 LE RÉSEAU DES ZONES PROTÉGÉES

Les zones protégées existantes couvrent environ 9% du Togo. La plupart des habitats importants, excepté la forêt pluviale de basse altitude, sont représentés. La forêt pluviale basse est très altérée. Le Parc National de la Kéran et le Parc National de Fazao-Malfacassa présentent les deux principaux écosystèmes terrestres: savane sub-soudanaise et forêt tropicale humide semi-alpine.

4.1 Types de Zones protégées

Toutes les zones protégées sont décrites en détail en Annexe III.

4.1.1 Les Réserves Forestières

Le Togo compte quelque 80 Réserves forestières, toutes ont été instituées du temps des colonies, entre 1939 et 1957. Ces Réserves forestières sont à l'origine des Parcs Nationaux et de la plupart des Réserves de faune. Il n'existe aucun Plan d'aménagement formel pour ces Réserves, et beaucoup d'entre elles ont été, au moins partiellement, pourvues de plantations d'arbres.

Aucune des 80 Réserves forestières ne pourrait supporter seule la population d'éléphants du pays. Cependant, quelques unes pourraient convenir si elles étaient reliées à d'autres Parcs et Réserves par des couloirs ou autres espaces aménagés qui permettraient aux éléphants de se déplacer librement entre elles.

Certaines Réserves forestières mobilisent particulièrement l'attention du Gouvernement à cause du nombre d'animaux qu'elles contiennent. Ce sont:

* Réserve Forestière de la Montagne Kambou	650 ha
* Réserve Forestière de la Montagne Bassari	1 000 ha
* Réserve Forestière de Sirka	1 000 ha
* Réserve Forestière de Sadji	19 000 ha

4.1.2 Réserves de Faune

Le Togo a désigné 10 sites comme Réserves de faune. Ce sont:

* Réserve de Faune d'Aledjo	765 ha
* Réserve de Faune de Djamdè	1 650 ha
* Réserve de Faune de Galangashie	7 500 ha
* Réserve de Faune de Togodo Nord	13 000 ha
* Réserve de Faune de Togodo Sud	18 000 ha
* Réserve de Faune de Haho-Yoto	18 000 ha
* Réserve de Faune d'Akaba	25 626 ha
* Réserve de Faune de Kpessi	28 000 ha
* Réserve de Faune d'Aboulaye	30 000 ha
* Réserve de Faune d'Oti-Mandourie	147 840 ha

Les Réserves de faune de Djamdé et Aledjo sont des Réserves en projet. En 1991 la Réserve de Faune d'Oti-Mandouri a été abrogée du fait de l'hostilité des populations à son égard.

4.1.3 Les Parcs Nationaux

Les trois sites ci-dessous ont été proposés au statut de Parcs Nationaux. Ils ont été sélectionnés parce qu'ils comprennent des forêts naturelles, des éléphants et autres grands mammifères.

* Parc National de la Fosse aux Lions	1 650 ha
* Parc National de la Kéran	163 640 ha
* Parc National de Fazao Malfakassa	192 000 ha

Ces trois Parcs Nationaux en projet sont décrits en section 3.2

4.1.4 Les Réserves de Chasse

Une Réserve de Chasse a été instaurée dans la moitié Est de la Kéran, mais elle n'a jamais été utilisée pour la chasse légale. La région est maintenant incluse dans le Parc National de la Kéran. En 1991, les Réserves de Goubi-Abatchang, Fazao-Anié, Bouzalo, Bonnakou et Nali-Ganlangashie sont désignées comme zones cynégétiques.

4.2 Les Parcs Nationaux, piliers de la Conservation de l'Éléphant

Bien qu'il y ait de nombreuses zones protégées au Togo, presque toutes sont trop petites pour offrir une réelle opportunité de conservation à long terme des éléphants. Des réseaux de Réserves connectées entre elles par des couloirs, des zones tampons et des fermes d'élevage de gibier pourraient cependant fournir des écosystèmes de taille suffisante pour la conservation de l'éléphant. Les trois Parcs Nationaux pourraient judicieusement constituer la base d'une stratégie efficace de conservation des éléphants subsistants.

4.2.1 Le Parc National de la Fosse aux Lions

En 1989, la Réserve Forestière de la Fosse aux Lions (16,5 km²) a été proposée en tant que Parc National dans la Région des Savanes (Figure 2). L'aménagement de la Réserve a commencé en 1990. Au sein de la Réserve se trouvent une grande forêt marécageuse et un marais. Le lit de la Rivière Koulougona forme une large plaine inondable bordée de forêt; en certains endroits, la forêt est très dense et peut atteindre 100 m de largeur. Les hautes terres sont recouvertes de savanes boisées.

Bien que ce soit le plus petit des trois Parcs en projet, le Parc National de la Fosse aux Lions compte la plus grande population d'éléphants. Le Parc abrite divers grands mammifères comme le cobe, le phacochère, le guib harnaché, l'ourébie, le lion, le céphalophe de Grimm, et quelques buffles. La plupart de ces animaux souffrent beaucoup du braconnage. Lors d'un comptage aérien global en hélicoptère dans et aux alentours du Parc en mars 1991, on a compté 128 éléphants, mais seul un singe patas et 3 phacochères ont été aperçus en plus (J. Ackerman).

Les 16,5 km² du Parc National pourraient tout au plus permettre à 10 éléphants de subsister à long terme. Une étude effectuée dans un habitat similaire; le Ranch animalier de Nazinga au Burkina Faso (Jachmann et Croes 1989) a démontré qu'une densité d'éléphants supérieure à 0,6 au km² provoquerait la destruction du couvert végétal. Ainsi, une population de plus de 10 éléphants au sein du Parc National de la Fosse aux Lions (tel qu'à l'heure actuelle) induirait un déclin de la diversité des espèces animales et végétales et conduirait finalement l'espèce à l'extinction.

Cependant, il existe un projet d'intégration dans le Parc d'une partie des 58,7 km² de la Réserve Forestière de Doungh, qui est adjacente à la frontière ghanéenne (Figure 2). Les deux Réserves pourraient être reliées par une bande de terre le long de la rivière Koulougona. Les habitants locaux émettent cependant des objections, non seulement à l'idée de ce couloir mais également vis-à-vis du Parc National, essentiellement à cause des dommages provoqués par les éléphants lorsqu'ils dépassent les limites.

Si la Fosse aux Lions ne peut être agrandie pour inclure la Réserve Forestière de Doungh, ou si elle ne peut être étendue vers l'Est en direction de la ferme d'élevage de gibier en projet dans la région d'Oti, une population viable d'éléphants ne pourra être maintenue. Un groupe familial de 10 têtes pourrait cependant être préservé dans des conditions similaires à un zoo, avec une intervention d'aménagement occasionnelle du type immobilisation et transport d'individus vers ou en provenance d'autres Réserves, inspection vétérinaire ou prélèvement d'individu par un chasseur professionnel pour la viande.

Tout le secteur qui entoure la Réserve Forestière de la Fosse aux Lions est densément peuplé de villages et de cultures. Les militaires ont déplacé de nombreux résidents en dehors du Parc en 1982, 1983 et 1985, puis brûlé les maisons avec comme perspective d'élargir la zone protégée à 90 km². Quelques résidents sont allés au Ghana mais d'autres se sont réinstallés à proximité. Aucune assistance financière n'a été accordée aux villageois qui ont dû déménager. Maintenant, les gens demandent à retourner là où ils étaient auparavant.

Des éléphants ont endommagé des cultures dans les villages en dehors de la Réserve Forestière de la Fosse aux Lions surtout dans la période juin-août. En 1989, le gouvernement du Togo a demandé l'assistance technique de l'étranger pour résoudre le problème des dommages causés par les éléphants. Suite à cet appel, un projet consistant à contenir les éléphants de la Fosse aux Lions avec une clôture électrique (alimentée à l'énergie solaire) côtés Ouest, Nord et Est de la Réserve, le long des deux côtés du couloir et le long du côté Nord de la Réserve de Doungh (Figure 2) a vu le jour. Cette proposition attend actuellement l'approbation du Gouvernement. Un autre projet consiste à déplacer quelques jeunes femelles au Parc National de la Kéran pour y régénérer la harde (voir la section suivante).

En 1991, certains paysans se sont installés de façon saisonnière dans le Parc même, particulièrement dans sa moitié Ouest. Il existe de même une zone où se sont installés les gens, dans le périmètre Sud. Un cultivateur a récemment construit sa maison au milieu du Parc, à l'Est de la route principale et il défriche maintenant le terrain. Arachides, sorgho et coton sont cultivés et l'on coupe beaucoup de bois comme combustible. Cependant, environ 90% de la Réserve Forestière de la Fosse aux Lions présente un couvert végétal non altéré. Une forêt naturelle subsiste également dans la Réserve Forestière du Doungh, 27 km à l'Ouest, bien qu'une grande partie de cette Réserve soit déjà occupée et cultivée.

En août 1991, aucun agent chargé de faire respecter la loi n'est en place dans le Parc et la plupart des gardes habitent le village voisin de Boumbouaka. Le braconnage pour la viande dans et aux alentours du Parc est intense; en juin 1991, six éléphants ont été tués, on a pris leur ivoire mais abandonné leur viande. On prétend que les braconniers venaient du Ghana. Si la tendance actuelle, aux incidents et à la malveillance se poursuit dans le Parc National, il est possible que les éléphants partent définitivement.

Etant donné que le Parc est traversé par la route principale qui va au Burkina Faso, le tourisme y existe depuis longtemps. Sa forte densité d'éléphants permet en effet de bien voir ceux-ci. Malheureusement, à moins que le Parc ne soit agrandi et la clôture électrique posée, la population d'éléphants actuelle ne peut y subsister. Aussi, les perspectives à long terme pour le tourisme sont-elles incertaines. Le Parc ne dispose d'aucune facilité pour les touristes mais il y a un hôtel qui peut répondre à cet usage à Dapong, à environ 9 km au Nord.

4.2.2 Le Parc National de la Kéran

Le Parc National de la Kéran a été établi par décret présidentiel en 1969. Le Parc se trouve dans la Région administrative des Savanes au Nord du Togo. Une végétation naturelle s'étend sur la majeure partie de cette région.

Des éléphants, de savane selon le personnel local, vivent depuis longtemps dans la Kéran. Il y a quelques dizaines d'années, ils étaient en grand nombre, avant que les chasseurs du Niger et les habitants de la localité les massacrent. Afin de rétablir une population viable en terme de taux de reproduction, une proposition qui consisterait à transporter de jeunes femelles du Parc National de la Fosse aux Lions vers celui de la Kéran est en attente. La translocation des éléphants proposée est déjà financée par le Comité des Parcs Nationaux d'Afrique du Sud et attend que la décision de mise en oeuvre soit prise.

Comme dans le cas de la Réserve de la Fosse aux Lions, l'armée a sommé les habitants de la localité de déménager et brûlé leurs maisons lors de l'établissement de la Kéran en 1969. Le Parc a été agrandi en 1972 et davantage de résidents ont été déplacés. L'aménagement du Parc a commencé en 1972 et le tourisme en 1977. En 1982, toutes les familles avaient quitté le Parc. Les habitants expropriés ne reçurent aucune indemnité.

La Conférence Nationale Souveraine d'août 1991 a décidé que les lopins de terre qui avaient été pris aux citoyens locaux à tort devaient leur être restitués. On a alors amputé le Parc d'une ceinture large de 2 km côté Ouest et de 4 km côtés Sud et Nord. (voir Figure 3). Les habitants du village d'Ossakre aimeraient que la ceinture Sud soit élargie à 7 km afin qu'ils puissent réoccuper le site original de leur village. Ainsi, le Parc National de la Kéran est-il en train de rétrécir, passant de 1 636 km² à 1 200 km². De plus, toute la Réserve forestière du Baoule, un secteur de 10 km² adjacent au Parc, a été donnée aux habitants de la localité en juillet 1991, la forêt naturelle ayant disparu à cet endroit. Plusieurs autres Réserves forestières ont été diminuées de quelques parcelles de terrain en août 1991. (Figure 3). Le braconnage pour la viande est intense, malgré les postes de contrôle situés dans la partie Sud du Parc et celui situé au Nord-Est. Il n'y a pas de chasse pour les trophées. Il n'y a pas eu d'éléphant tué dans la Kéran depuis des années, bien que la chasse à l'éléphant ait pu y être importante jadis. La plupart des familles de la localité possèderaient des défenses d'éléphant ou des bibelots en ivoire; les bijoux en ivoire tiennent un rôle important dans les cérémonies de mariage traditionnel (N.N. Tanhangwaye). On ne signale que très peu de cas de déprédations causées par les éléphants aux alentours du Parc, le ressentiment de la population locale à l'encontre du Parc ne serait donc pas lié à ce facteur.

4.2.3 Le Parc National de Fazao-Malfacassa

La Réserve Forestière de Malfacassa et la Réserve Forestière de Fazao ont été établies en 1951 et 1954 respectivement, dans la Région administrative du Centre. Elles ont ensuite reçu le statut de Réserves de Faune. Par la suite, elles ont été combinées pour former le Parc National de Fazao-Malfacassa (1 920 km², Figure 4). L'aménagement du Parc a commencé en 1976. Un hôtel a été construit à Fazao en 1980 et a suscité un intérêt croissant vis-à-vis du Parc.

Le Parc est très montagneux, bien que les paysages soient très variés. La végétation est en grande partie spontanée, bien qu'on puisse y trouver une plantation d'arbres le long de la route. Il s'agit d'une savane au Nord et d'une forêt humide au Sud. Personne ne s'est installé dans le Parc, sauf le long de la frontière Sud où la délimitation manque de clarté. Le braconnage pour la viande a été intense si bien que l'éland de Derby a disparu. Le chimpanzé et l'hylochère sont considérés comme éteints; le bongo et le sitatunga sont très rares (Chardonnet et al. 1990).

On pense qu'une cinquantaine d'éléphants vivent dans et en dehors du Parc. Leurs déprédations sont plus graves à la saison des pluies. A cette période, ils se dispersent en effet hors des zones protégées et pénètrent dans les cultures juste avant les récoltes. La plupart des ravages de cultures surviennent au Nord ainsi qu'à l'Est du Parc près du village de Fazao. Ces dernières années, des éléphants ont été aperçus à chaque saison des pluies dans la Réserve Forestière d'Abdoulaye (à environ 3,7 km du Parc National de Fazao-Malfacassa) mais aucun dommage n'a été déploré.

5 RESSOURCES POUR LA CONSERVATION

5.1 Institutions de Conservation

Le Ministère de l'Environnement et du Tourisme a été formé en 1987 et divisé en six nouvelles Directions en 1988, soit :

- * la Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et des Chasses (responsable de tous les Parcs et Réserves ainsi que de l'application des lois sur la Chasse) ;
- * la Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore (responsable de la conservation de la végétation naturelle dans les Réserves forestières et de l'application des lois sur la forêt) ;
- * la Direction de l'Ecologie Générale (responsable de tous les autres problèmes écologiques, par exemple la pollution) ;
- * la Direction de la Promotion Touristique ;
- * la Direction de la Profession Touristique ;
- * la Direction des Etudes et de la Planification

5.2 Budget

Le budget 1990 du Gouvernement togolais, pour les six secteurs principaux s'élevait au total à 129 millions \$US (36 094 500 000 FCFA). C'est le développement rural qui a reçu le plus de fonds, soit 38,5% du total, tandis que le secteur du Tourisme et de l'Environnement en recevait le moins, soit moins de 0,7 % de tous les fonds. (Tableau 4).

Tableau 4 Répartition des fonds du gouvernement entre les six principaux secteurs nationaux en 1990 (calculs effectués à partir des données de l'INRS 1991, p. 73)

Secteur	Fonds Alloués (en milliers de \$)	% du Total des fonds alloués par le Gvt.
Développement	49.665	38.5
Infrastructures économiques	34.056	26.4
Socio-Culturel	25.026	19.4
Administration	17.157	13.3
Industrie, Artisanat, Mines & Commerce	2.193	1.7
Tourisme & Environnement	0.903	0.7
TOTAL	129.000	100.0

Le budget global de la Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et des Chasses était en 1991 de 579 742 \$US (162 328 000 FCFA), chiffres similaires à ceux de 1990. Le budget courant de la D.P.N pour cette période était de 436 885 \$US (122 327 800 FCFA) (Tableau 5). En 1991, la majeure partie de ce budget a été consacrée à l'administration et à l'entretien. Du fait de la situation politique et du manque d'équipement, peu de travail a pu être effectué sur le terrain.

Tableau 5 Budget de la Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et des Chasses pour l'année 1990

Intitulé du Budget	Amount (US dollars)
Personnel: (Salaires, retraites, allocations familiales, indemnités compris)	405 828
Equipement:	20 536
Maintenance:	10 521
Investissements et Projets Spéciaux:	142 857
	Total = 579 742

En comparaison des sommes allouées par le Gouvernement Central à la conservation, la D.P.N n'avait reçu directement que 26 204 \$ US (7 337 100 FCFA) en 1991. Ce montant représente en 1991 moins de 5% des investissements réalisés par le Gouvernement dans la conservation. La D.P.N tire ses revenus d'amendes pour violation des lois de chasse, de permis de chasse, de droits sur les trophées, d'autorisation pour la capture et l'exportation d'animaux vivants, de permis à l'exportation de produits d'origine animale, de taxes sur les armes à feu et des tarifs d'entrée dans les Parcs Nationaux.

5.3 Personnel

Au Ministère de l'Environnement et du Tourisme, les deux unités qui s'occupent de l'aménagement de la faune et du maintien de l'ordre:

- la Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et des Chasses et
- la Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore,

fournissent un directeur et des brigades pour chacune des cinq régions administratives.

En 1991, la Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et des Chasses a fourni du personnel, surtout dans les Régions des Savanes, de la Kara, et Centrale, où se trouvent la plupart des éléphants. De plus, la Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore a fourni du personnel principalement dans les Régions des Plateaux et Maritime, les plus riches au niveau de la flore. Les deux directions coopèrent étroitement et ceci plus particulièrement au moment où les ressources se font rares.

Sur les 300 membres du personnel employés, 39 ont un diplôme, parfois même universitaire; la plupart du temps, ces membres disposent d'une formation en Agriculture ou en Eaux et Forêts. Plusieurs ont obtenu un diplôme de l'Ecole de Faune de Garoua, Cameroun (Tableau 6)

Tableau 6 Nombre et formation du personnel dans chaque région administrative au Togo, 1991.

Région	Personnel Permanent	Personnel Temporaire	Nombre de Diplômés	Nombre d' Universitaires	Nombre de Diplômés de Garoua
Savanes	20	30	5		1
Kara	26	4	6	2	2
Centrale	40	42			4
Maritime	30	12	8		
Plateaux	75	21	10		1
	-----	-----	-----	-----	-----
Sous-totaux	191	109	29	2	8

Total = 300 membres du personnel dont 39 diplômés.

Les salaires annuels des membres du personnel de la Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et des Chasses vont de 449 \$US (par an) à 7 932 \$US (par an). Ces salaires varient en fonction du grade du membre du personnel. (Tableau 7) Les salaires et avantages de la Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et des Chasses sont restés les mêmes en 1990 et 1991. Le total des salaires versés aux employés de la Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et des Chasses s'élève à 457 286 \$US.

Tableau 7 Total des salaires versés à chaque grade d'employé en 1991 par la Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et des Chasses

Grade de l'employé	Nombre d'employés	Montant en (US\$')		
		Salaires	Retraites	Totale
Permanent:				
A2	4	20.711	3.454	24.165
B	17	59.943	9.993	69.936
C	31	65.379	10.889	76.268
D	5	10.296	1.714	12.010
Auxiliaire	129	175.714	0	175.714
Temporaire:				
Auxiliaire	150	98.336	0	98.336
Totaux	336	430.379	26.050	456.429

5.4 Equipement

La Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et des Chasses et la Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore disposent en commun du matériel suivant dans chacune des cinq régions administratives :

Région des Savanes	1	véhicule (en mauvais état)
	15	vélos (en mauvais état)
Région de la Kara	1	véhicule bâché (cassé)
	3	cyclomoteurs (en bon état)
Région Centrale	3	véhicules (2 en panne, 1 passable)
	4	cyclomoteurs Suzuki (1 en bon état, 3 en mauvais état)
	20	bicyclettes (la plupart délabrées) 6 fusils. Outils: 20 machettes, 1 pioche. 1 brouette, 3 seaux, 2 râtaux, 2 lampes à pétrole.
Région Maritime	1	véhicule (de 15 ans)
	2	fusils
Région des Plateaux	1	Peugeot 404 bâchée (mauvais état) 5 cyclomoteurs Suzuki (2 en assez bon état, 3 cassés)
	12	bicyclettes

L'équipement dont on dispose au niveau régional est dérisoire et il faut y apporter des améliorations si l'on veut aider la conservation. En tout, la Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et des Chasses n'a que 12 véhicules en état de marche pour tout le Togo (Tableau 12). Il y a 4 véhicules à Lomé; le reste est sur le terrain. Cependant, le siège dispose de 9 bureaux tout équipés, avec 9 machines à écrire, 3 calculatrices, 1 photocopieur de bonne qualité et plusieurs climatiseurs. Au niveau régional il n'y a pratiquement aucun matériel d'équipement, hormis les véhicules énumérés au tableau 8.

Tableau 8 Véhicules à la disposition de la Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et des Chasses, 1991

Location de Véhicules	Type de Véhicules	Date d'Acquisition	Etat des Véhicules
Sièges, Lomé	Renault 12	1973	Médiocre
	Peugeot 504 familiale	1982	Médiocre
	Peugeot 504 pickup	1986	Médiocre
	Toyota Land Cruiser	1988	Médiocre
Région Centrale	Nissan pickup	1982	Médiocre
	Benz pickup		
Région du nord PN de la Kéran Naboulgou	Benz pickup	1982	Satisfaisant
	Peugeot pickup	1982	En panne
	Ambulance Toyota pickup	1984	Médiocre
	Peugeot 404 pickup	1986	Bon
Mango	Peugeot 404 pickup	1984	En panne
	Nissan pickup	1987	Bon
	Nissan	1987	Satisfaisant

Chaque année, le siège de la Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et des Chasses à Lomé attribue des fonds aux 5 bureaux régionaux. Ces bureaux régionaux reçoivent également de l'argent de la Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore. Si les fonds qui sont alloués par le Ministère du Tourisme et de l'Environnement de Lomé à la région sont insuffisants, la région peut en demander davantage. Les salaires des membres du personnel permanent sont payés directement par le siège, alors que les salaires des membres du personnel temporaire sont payés sur les fonds alloués aux régions.

Le siège de Lomé précise ce que doivent faire les bureaux régionaux, c.a.d sur quels projets ils doivent se concentrer. Comme il n'y a pas de budget spécial ou de projet d'aménagement pour les régions, seules les activités les plus urgentes reçoivent l'attention et les fonds du siège, au gré des situations. L'argent alloué à la région est dépensé pour des pisteurs, des cantonniers et ouvriers affectés à l'entretien des routes, des délimitations, des bâtiments et véhicules, à la gestion des feux et au maintien de l'ordre. En général, chaque année, les membres du personnel régional visitent toutes les Réserves forestières.

La région des Savanes reçut, en 1991, 107 143 \$US (30 000 000 FCFA). Cette somme a servi principalement à payer le personnel temporaire et à acheter du carburant, des lubrifiants ainsi que des pièces détachées de voiture mais elle a également couvert tous les frais d'entretien des locaux, l'achat de fournitures de bureau, l'entretien des routes, la gestion des feux et la lutte anti-braconnage.

En 1991, 35 714 \$US (10 000 000 FCFA) ont été alloués à la région de la Kara, pour construire un nouveau bâtiment à Djamdé afin d'héberger les 7 agents postés là, pour payer les salaires du personnel intérimaire, les réparations de véhicules et les fournitures de bureau.

En 1991, les sommes allouées à la Région Centrale s'élevaient à 18 000 000 FCFA.

En 1991, on a mis à la disposition de la Région Maritime des fonds pour construire 2 bâtiments (coût global de 35 714 \$US, 10 000 000 FCFA). De plus, 25 000 \$US (7 000 000 FCFA) ont servi à louer une niveleuse pour la réfection des routes.

La Région des Plateaux a reçu environ 67 857 \$US (19 000 000 FCFA) en 1991, de la part des deux Directions. L'argent a servi à poser des bornes, construire un bâtiment, payer du carburant et faire réparer le véhicule.

6 ATTITUDES ENVERS LA CONSERVATION

6.1 Législation

Il n'y a au Togo que deux catégories de secteurs protégés définis par la loi: les Réserves forestières et les Zones cynégétiques. Bien qu'aucun texte légal ne définisse ni les Réserves de faune, ni les Parcs Nationaux, ils existent principalement par le fait qu'ils incluent des Réserves forestières bien établies. Les délimitations de beaucoup de ces Réserves sont équivoques mais la D.P.N de Lomé dispose des cartes qui pourraient apporter les éclaircissements nécessaires.

En pratique, les Parcs Nationaux et Réserves de faune que l'on envisage de créer sont mieux protégés que la plupart des Réserves forestières. Cependant, l'exploitation est interdite dans les trois sortes de secteurs protégés sauf pour la collecte de l'eau et du bois mort.

Au moment de l'Indépendance, le Togo a interdit la chasse pendant 5 ans (1967-1972). Ensuite, la chasse avec permis fut à nouveau autorisée pour quelques espèces, mais les éléphants continuèrent à être protégés. La nouvelle liste des espèces protégées (en préparation en 1991) inclut l'éléphant, l'hippotame, le topi, le bongo, le sitatunga, le lion, le léopard, le guépard, le lycaon, le chimpanzé et d'autres.

On peut obtenir des permis de chasse (autorisant la chasse en dehors des zones protégées) auprès du Gouvernement. Les permis coûtent trop cher pour la plupart des togolais, mais chaque année, entre le 1 janvier et le 30 avril, se tient en dehors des Réserves une chasse traditionnelle avec pour toute arme légale le gourdin.

Le Régime foncier Togolais diffère d'une région à l'autre. Au Nord, les citoyens ne peuvent pas acheter de terre parce qu'elle représente le patrimoine commun. Au sud cependant, les particuliers peuvent acheter des terres. Alors que les animaux errants sont la propriété de la nation, si, sur une propriété privée les animaux sauvages se trouvent dans un enclos, ils sont la propriété de celui qui possède le terrain.

La gestion de l'exploitation commerciale des grumes dans toutes les Réserves forestières dépend du Ministère du Développement Rural. C'est le Ministère de l'Environnement et du Tourisme qui est chargé de faire appliquer les lois afférentes à la conservation de la faune et de la flore, et en particulier les lois concernant les feux et l'abattage des arbres sans autorisation préalable.

La législation actuelle sur la faune et la flore est résumée dans une nouvelle brochure consacrée entièrement au code de l'environnement (MET 1991).

6.2 Application de la Législation sur la Faune

Au Togo, les personnes condamnées pour avoir allumé des feux ou tué des animaux sauvages sur des secteurs protégés se voient infliger de sévères amendes. En 1989, il y a eu 283 condamnations pour braconnage, excès de vitesse et extraction d'or sur des secteurs protégés. Les amendes allèrent de 36 \$US (10 000 FCFA) à 5 357\$ US (1,5 million de FCFA). Il y eut également des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 15 ans.

Même les personnes responsables d'avoir écrasé des animaux sauvages sur la route ont été condamnées à verser une somme allant de 71 \$US à 393 \$US (20 000 à 110 000 FCFA). Un touriste a été condamné à une amende de 89 \$US (25 000 FCFA) pour avoir photographié des éléphants le long de la route nationale, dans le Parc National de la Fosse aux Lions, sans avoir payé les droits que doivent verser les touristes pour visiter le Parc. Aucun autre pays d'Afrique de l'Ouest n'est aussi répressif.

6.3 Attitudes des Populations Locales Vis à Vis de la Conservation

Plusieurs raisons sont susceptibles d'expliquer pourquoi les populations ont cessé d'apporter leur soutien à la politique de conservation, pour ensuite manifester violemment contre celle-ci.

Même si, avant 1977, le M.E.T avait parfois déplacé des populations afin d'élargir les secteurs protégés, il avait toujours usé de diplomatie et fourni une assistance. On aidait les gens à déménager, on construisait des écoles et des dispensaires. Après 1977, les militaires ont pris le relais. Ils ont ordonné aux populations locales d'évacuer les secteurs critiques mais ne les ont aidé en rien dans leur déménagement ni versé une indemnité.

En dépit du fait que les éléphants et d'autres animaux causèrent des dommages en 519 endroits cultivés dans la Région des Savanes en 1991, les éléphants n'ont jamais été tués pour avoir détruit des récoltes.

Il y a de sérieux problèmes de communication entre les populations locales et le personnel de la conservation, car bien souvent ils ne parlent pas la même langue.

De fin 1990 à l'été 1991, la population participa à un mouvement pacifique en faveur de la démocratie. Tout maintien de l'ordre fut temporairement suspendu dans l'attente de la Conférence Nationale Souveraine (qui s'est tenue en juillet et août 1991, pour adopter des politiques et choisir un Gouvernement pour l'avenir). Malheureusement, au cours de cette période de troubles, beaucoup de ruraux mécontents ont retourné leurs griefs contre les institutions nationales de conservation dans tout le pays. Courant août, 3 véhicules, 10 maisons, 5 postes de contrôle, 7 immeubles de bureaux et 2 entrepôts furent détruits. Les populations locales braconnèrent en toute impunité au cours de cette période.

En conséquence, ni la D.P.N, ni la Direction de la Protection et de la Gestion de la Flore ne pouvaient encore déployer de personnel dans la plupart de ses postes disséminés dans le pays. Là où le personnel est resté en place, il a eu peur de porter l'uniforme et de faire son travail. Des menaces de violence à l'encontre d'individus ont amené les brigades, dans la plupart des régions, à se tenir sur la défensive.

Il faut absolument rétablir les relations avec les populations locales si l'on veut que la faune et la flore aient des chances de survie au Togo.

6.4 Attitudes du Gouvernement Vis à Vis de la Faune

La Conférence Nationale Souveraine qui s'est tenue à Lomé en juillet et août 1991 a mis le pays sur la voie de la démocratie. Entre autres, l'importance à accorder à chacun des secteurs du développement a été discutée.

La Conférence a décrété que l'agriculture serait le fer de lance du développement économique togolais, aussi faut-il tenir compte du rôle vital des paysans dans les projets de développement nationaux. Le secteur agricole doit être modernisé afin d'entraîner derrière lui le renouveau de l'économie togolaise.

La Conférence Nationale Souveraine a ensuite conclu que le développement du secteur industriel n'avait été en rien satisfaisant ces dernières années: la croissance industrielle a été faible, les déficiences apparaissent, tant la rentabilité que la productivité ont baissé. A long terme, la stratégie de croissance industrielle devrait viser à améliorer les conditions de vie des pauvres, en les impliquant dans de petites et moyennes entreprises, spécialement dans des industries légères et semi-légères.

Les délégués de la Conférence Nationale Souveraine ont conclu que la protection de l'environnement n'a pas atteint les objectifs fixés et a constitué un échec. La Conférence a recommandé que la politique de conservation de l'environnement, particulièrement de la faune et la flore, soit poursuivie, mais en respectant en priorité les droits de l'homme. La Conférence a également demandé que la gestion des Parcs Nationaux et Réserves de faune soit faite par des professionnels, et non plus par des militaires. Les citoyens qui avaient été déplacés, du fait des expansions abusives des Parcs Nationaux et Réserves de faune, à la demande des militaires, devraient être autorisés à retourner là où ils habitaient autrefois. Il serait également souhaitable d'intégrer l'aménagement de la faune au développement rural et de créer de futures Réserves pour la faune et la flore sur des terrains marginaux plutôt que de bonnes terres cultivables.

Ces décisions affecteront la conservation d'une façon à la fois positive et négative. D'une part le maintien de l'ordre devrait se rétablir et l'exploitation illégale des Parcs et Réserves devrait être contrôlée, ce qui protégera les habitats des éléphants de la destruction. Mais d'autre part, une majeure partie du territoire qui devait être mis à la disposition de la conservation de l'éléphant dans et aux alentours du Parc National de la Kéran et du Parc National de la Fosse aux Lions, retournera à l'agriculture. Les projets de relier entre elles les Réserves morcelées en établissant des couloirs et des zones tampons seront donc d'autant plus difficiles à mettre en oeuvre. La nouvelle politique consiste à ne consacrer que des bandes de terrain marginales à la conservation et à garder les terres fertiles pour le développement agricole.

7 PROGRAMMES D'AIDE EXTÉRIEURE

La politique du Togo en matière de droits de l'homme a longtemps dissuadé l'assistance étrangère d'intervenir dans le secteur de la conservation des ressources naturelles. Le Gouvernement espère que la récente mise en place des réformes suscitera un changement d'attitude.

Les divers aspects que recouvre l'aide étrangère actuellement en place sont énumérés ci-dessous.

7.1 Les Lois sur la Forêt

Le gouvernement allemand (GTZ) travaille avec les services des eaux et forêts du Togo à la révision des lois en vigueur dans ce domaine. Un séminaire est prévu pour discuter des méthodes d'évaluation du potentiel des forêts, de leur aménagement, de règlements et stratégies visant à impliquer les populations locales. La conservation des éléphant dépendra certainement des décisions prises.

7.2 Le Plan d'Action National pour l'Environnement

Le Programme de Développement des Nations Unies travaille sur ce Plan Environnemental, c'est le Japon qui finance sa mise en place.

7.3 Sylviculture

Care International, la F.A.O et l'U.S Peace Corps organisent une formation et créent des plantations pilote en sylviculture afin d'accroître la production de bois de chauffage au Nord du Togo.

7.4 Le Parc National de la Kéran

Le Comité des Parcs Nationaux d'Afrique du Sud fournit une Assistance technique pour l'aménagement du Parc National de la Kéran. Depuis 1990, il a envoyé un responsable pour prêter assistance aux membres du personnel local, en matière d'aménagement technique (mais pas en matière de surveillance). L'objectif principal à long terme est de restaurer la biodiversité naturelle du Parc.

Afin de rétablir un taux de reproduction normal dans la population d'éléphants du Parc, une proposition en cours prévoit de transporter 10 à 15 éléphants femelles de la Fosse aux Lions à la Kéran. La translocation des éléphants est déjà prise en charge financièrement et attend une décision des Autorités.

7.5 Fazao–Malfacassa

Un contrat de 25 ans pour l'aménagement du Parc National de Fazao–Malfacassa a été signé avec la fondation Franz Weber (Suisse) en mai 1990. L'accord spécifiait les objectifs suivants:

- 1) maintenir la biodiversité à son maximum en réintroduisant localement les espèces éteintes,
- 2) développer le tourisme y compris les safaris photos,
- 3) si les circonstances le permettent, organiser des safaris de chasse dans des secteurs hors du Parc,
- 4) gérer le Parc de façon à procurer des bénéfices à long terme aux populations locales.

Au cours de la période juin–août 1991, les activités suivantes furent entreprises: création d'un orphelinat animalier, établi à des fins éducatives (il est également le premier pas vers la réintroduction d'espèces localement éteintes); entretien des routes; évaluation du braconnage, de la transhumance et autres formes d'exploitation du Parc; on constata que de nombreux villages existaient à présent à la limite Ouest du Parc, aussi envisage–t–on de transformer le secteur occupé en une zone tampon d'utilisation restreinte; trois patrouilles anti–braconnage très efficaces furent menées à bien; une liste préliminaire de mammifères et d'oiseaux fut dressée en collaboration avec les agents des eaux et forêts de la région.

Le plan d'aménagement préliminaire était encore en cours de révision en septembre 1991. Le projet actuel satisfait les besoins immédiats mais il sera amélioré et étendu lorsqu'on disposera d'informations supplémentaires.

Il est bien entendu qu'à l'avenir on poursuivra les activités suivantes :

- * accroître la participation des populations locales à l'aménagement du Parc ;
- * améliorer le tourisme en aménageant de nouvelles pistes en direction des secteurs propices à l'observation d'animaux, aménager des points d'eau permanents, des dépôts de sel, des caches, et des postes d'observation;
- * accélérer le programme de recherche pour y inclure des chercheurs étrangers et des étudiants issus des universités locales et des écoles techniques.

La Fondation Franz Weber a accepté la responsabilité d'aménager le Parc National de Fazao–Malfacassa apparemment parce qu'elle se soucie principalement de la conservation de l'éléphant. Philosophiquement, cette fondation s'oppose à la mise à mort des animaux, il est donc improbable que l'on puisse continuer à abattre des animaux à grande échelle dans les zones tampons.

La Fondation Franz Weber dénomme le Parc "Parc National Franz Weber Fazao Malfacassa" dans ses publications.

Plan de Conservation de l'Éléphant

au

Togo

SECTION B:

FICHES DES PROJETS

Octobre 1991

Ministère de l'Environnement et du Tourisme

1 INTRODUCTION

Cette partie présente une série de fiches-projets telle qu'elles apparaissent dans le "African Elephant Project Database" du Groupe Coordinateur de la Conservation de l'Eléphant Africain.

Ces fiches reprennent différentes catégories de projets :

- des projets généraux de conservation de la nature, existant déjà et susceptibles d'avoir un impact sur l'éléphant;
- des propositions de projets ayant trait à la conservation de l'éléphant (au sens large) et cherchant des financements;
- des esquisses de projets, imaginées dans le cadre de ce plan d'action, et qui demandent à être développées.

1.1 Utilisation des Fiches des projets

Tous les projets sont introduits sous forme de feuillets de deux pages de même format, dans les pages suivantes.

Les projets sont codés en couleur en fonction des besoins de financement:

Les projets qui requièrent un **financement total** sont imprimés sur papier **vert**.

Les projets qui requièrent un **financement partiel** sont imprimés sur papier **bleu**.

Les projets qui ne requièrent **aucun financement** sont imprimés sur papier **jaune**.

1.2 Comment financer un projet

Des renseignements complémentaires seront fournis sur demande. Lorsqu'un bailleur de fonds souhaite financer un des projets, il dispose de trois moyens pour agir:

Premièrement, si il est mentionné que le projet est exécuté par une agence gouvernementale ou locale ou par un "exécutant du projet", l'intéressé doit contacter la personne ou l'organisme à l'adresse indiquée.

Deuxièmement, si ni l'agence ni l'exécutant concernés ne sont indiqués, l'intéressé doit contacter le représentant des autorités gouvernementales dont les noms et adresses figurent page v.

Troisièmement, si l'intéressé requiert d'autres renseignements, il peut prendre contact avec l'AECCG à l'adresse indiquée page v.

2 FICHES DES PROJETS

2.1 Projets à financer (voir papier vert)

Nombre	Numéro en Base de Données	Titre	Type de Projet	Budget (US\$)
1	372	Redaction des Nouveaux Statuts Definissant les Aires Protégées au Togo	Gestion	275.072
2	373	Protection de la Faune et de ses Habitats au Togo	Sécurité	500.891
3	374	Mise en Place de Brigades au Togo	Sécurité	178.571
4	376	Amelioration de la Communication Entre la Population Locale et la DNPFRH	Sensibilisation	124.285
5	378	Etude des Migrations et de l'Ecologie de l'éléphant au Togo	Recherche	370.000
6	384	Creation d'un Ranch de Gibier pour Conserver les habitats de l'éléphant et Fournir des Produits Naturels	Développement Rural	1.600.000
7	385	Etude de la Genetique des Populations d'éléphants au Togo et dans les Pays Voisins	Recherche	110.000
8	386	Etablissement d'un Fonds Permettant de Dedommager les Villageois pour les Pertes Agricoles	Gestion	35.715
9	395	Mise en Place de Clubs de Faune au Togo	Sensibilisation	74.833

2.2 Projets partiellement financés (voir papier bleu)

Nombre	Numéro en Base de Données	Titre	Type de Projet	Budget (US\$)
10	383	Formation du Personnel pour la Capture et la Translocation des Éléphants	Formation	10.900

2.3 Projets totalement financés (voir papier jaune)

Nombre	Numéro en Base de Données	Titre	Type de Projet	Budget (US\$)
11	377	Amenagement du Parc National de Fazao-Malfacassa	Surveillance	210.000
12	375	Amenagement des Parcs Nationaux de la Kéran et de la Fosse aux Lions	Gestion	210.000

2.4 Projets Concernant la Conservation au Togo mais pour Lesquels les Populations d'Éléphants ne sont pas Directement Impliquées (voir Annexe 3)

Annexe 3: Nombre Projet	Titre	Activités du Projet	Budget (US\$)
1	Installation de points d'eau et d'un vivier	Développement rural	188.000
2	Aides aux communautés (cliniques / écoles)	Développement rural	720.000
3	Modernisation des techniques de collecte du miel	Développement rural	118.000
4	Reboisement des villages (combustible / matériaux de construction)	Développement rural	143.000
5	Réintroduction des chimpanzés et des hylochères	Aménagement de parc	148.000
6	Construction d'une bibliothèque	Développement institutionnel	90.000
7	Etablissement d'un jardin zoologique	Développement institutionnel	
8	Agrandissement du centre de domestication de petit gibier	Développement rural	268.284

Titre du Projet: REDACTION DES NOUVEAUX STATUTS DEFINISSANT LES AIRES PROTEGEES AU TOGO

No de projet en base de données: 372

Date: 10/14/1991

Région: L'OUEST

Pays: TOGO

Résumé

Statut du Projet: CONCEPTION

Statut du financement: NUL

Données générales du Projet: De nouvelles données descriptives ayant un statut légal sont requises pour déterminer les parcs nationaux réserves de faune, ranchs de gibier et zones tampons. Actuellement, toutes les aires protégées sont définies par la législation coloniale sous l'appellation "réserves forestières".

Activités du Projet: 1. Gestion 2. Appui Institutionel 3.

Financement commençant le: 01/01/1992 terminant le: 12/31/1994 Phases complémentaires?:

Population d'éléphants directement concernée: Nom: Togo Nombres approximatifs : 200

Budget en dollars

Budget total :- \$ 275.072

Monnaie d'origine: US\$

Taux de change utilisé:

Répartition du budget selon les normes de l'AECCG

Première année: \$ 93590 Deuxième année: \$ 152093 Troisième année: \$ 29389
Quatrième année: \$ Cinquième année: \$

Assistance technique:	\$ 89286	Infrastructure:	\$ 185786
Surveillance et recherche:	\$ 0	Développement local:	\$ 0
Coûts du personnel:	\$ 0	Frais de fonctionnement:	\$ 0
Formation:	\$ 0	Divers:	\$ 0
Education:	\$ 0	Gestion du Projet:	\$ 0
Équipement:	\$ 0	Imprévus:	\$ 0

Financement en dollars :-

Somme totale obtenue: \$ 0
Somme totale nécessaire: \$ 275072

Financement obtenu pour l'année en cours: \$ 0
Financement nécessaire pour l'année en cours: \$ 89286

Sources du financement - Organisme:	Somme:	\$
Organisme:	Somme:	\$
Organisme:	Somme:	\$

Organisme gérant les fonds: DNPFRH
Baillleurs de fonds pressentis: FWF
Baillleurs de fonds contactés:

Organismes et personnes impliqués dans le Projet

Agence gouvernemental
ou locale exécutant le Projet: DNPFRH Adresse: P.O. Box 355/ Lomé/ Togo

Administrateur du Projet: DNPFRH Adresse:

Exécutant du Projet: DNPFRH Adresse:

Initiateur du Projet: DNPFRH Adresse:

Organismes collaborateurs: Franz Weber Fadu

372

Historique: De 1939 à 1957, le gouvernement colonial mentionna environ 80 Réserves forestières dans les textes de loi du Togo. Depuis l'indépendance, la Direction Nationale des Parcs, Réserves de faune et de Chasse a établi trois Parcs Nationaux et neuf Réserves de faune mais aucun d'entre eux n'a un statut légal de par la loi en vigueur. Ils existent uniquement parce qu'ils furent fondés dans d'anciennes Réserves forestières. D'autres moyens de conservation comme le système de "zone tampon" et les ranchs à gibiers ne sont pas pris en compte en tant que Réserves bien que constituant deux alternatives de conservation importantes dans la planification de l'utilisation actuelle des terres.

Objectifs: (1) S'assurer que tous les moyens envisagés pour la conservation des aires (Réserve de faune, Parc National, zone tampon, ranch à gibier etc...) sont nécessaires et appropriés et que l'utilisation rationnelle des ressources naturelles du Togo figure explicitement et conformément à la situation dans les textes de loi.

(2) Contrôler et déterminer clairement les limites des trois Parcs Nationaux et neuf Réserves de faune proposés.

Activités: Première phase: Rédiger des textes descriptifs de toutes les aires protégées en question. Déterminer les types d'aires protégées envisagés à savoir Ranchs à gibier, zones tampon, Couloirs de migration. A cet effet, un groupe de spécialistes composé d'un juriste, d'un forestier, d'écologistes, d'un préfet et de chefs traditionnels voyagera à travers le pays pendant un mois. Ils s'occuperont ensuite de la rédaction des textes (pendant 5 mois). Examiner les textes de loi en vigueur dans d'autres pays francophones afin de voir si ces textes peuvent servir de modèles pour la rédaction de ceux requis au Togo.

Seconde phase: Une équipe formée d'employés permanents de la Direction Nationale des Parcs sera chargée de contrôler et déterminer les limites des Parcs par ordre de priorité, de manière à ce qu'elles soient visibles.

Résultats escomptés: Tous les types d'aires protégées auront un statut légal. Les limites des 3 Parcs Nationaux et 9 Réserves de faune seront rendues définitives et signalées par des panneaux, des lignes au sol et des routes. D'autres types d'aires protégées (ex: Ranch à gibier, zone tampon, couloir de migration) seront largement reconnus comme des moyens alternatifs d'utilisation de la terre.

Stade actuel: La Direction Nationale des Parcs Nationaux, Réserves de faune et de Chasse s'est déclarée en faveur de l'établissement des trois Parcs Nationaux et des 9 Réserves de faune et a émis des propositions pour la détermination des limites à fixer.

Titre du Projet: PROTECTION DE LA FAUNE ET DE SES HABITATS AU TOGO

No de projet en base de données: 373

Date: 10/14/1991

Région: L'OUEST

Pays: TOGO

Résumé

Statut du Projet: PROPOSITION

Statut du financement: NUL

Données générales du Projet: Ce plan de cinq ans permettra de former et d'équiper le personnel de la DNPFRH afin de renforcer la sécurité dans les parcs nationaux et réserves de faune au Togo.

Activités du Projet: 1. Sécurité 2. Formation 3.

Financement commençant le: 01/01/1992 terminant le: 12/31/1996 Phases complémentaires?:

Population d'éléphants directement concernée: Nom: Togo Nombres approximatifs : 200

Budget en dollars

Budget total :- \$ 500.891

Monnaie d'origine: FCFA

Taux de change utilisé: 0.0036

Répartition du budget selon les normes de l'AECCG

Première année: \$ 250446 Deuxième année: \$ 125223 Troisième année: \$ 50089

Quatrième année: \$ 50089 Cinquième année: \$ 25044

Assistance technique:	\$ 3571	Infrastructure:	\$ 0
Surveillance et recherche:	\$ 0	Développement local:	\$ 0
Coûts du personnel:	\$ 103055	Frais de fonctionnement:	\$ 96000
Formation:	\$ 98035	Divers:	\$ 0
Education:	\$ 0	Gestion du Projet:	\$ 0
Equipement:	\$ 200428	Imprévus:	\$ 0

Financement en dollars :-

Somme totale obtenue: \$ 0

Financement obtenu pour l'année en cours: \$ 0

Somme totale nécessaire: \$ 500891

Financement nécessaire pour l'année en cours: \$ 250446

Sources du financement - Organisme:	Somme:	\$
Organisme:	Somme:	\$
Organisme:	Somme:	\$

Organisme gérant les fonds: DNPFRH
Bailleurs de fonds pressentis: USF&WS
Bailleurs de fonds contactés:

Organismes et personnes impliqués dans le Projet

Agence gouvernemental
ou locale exécutant le Projet: DNPFRH Adresse: P.O.Box 355/ Lome/ Togo

Administrateur du Projet: DNPFRH Adresse:

Exécutant du Projet: DNPFRH Adresse:

Initiateur du Projet: DNPFRH Adresse:

Organismes collaborateurs:

#373

Historique: On compte environ 80 Réserves forestières au Togo dont certaines ont été proposées pour créer 3 Parcs Nationaux et 9 Réserves de faune. L'application des lois est difficile du fait d'un manque de moyens financiers et de dissensions politiques. Toutefois, en août 1991 la Convention Nationale a mis en place un gouvernement intérimaire qui a réaffirmé son intention de protéger les aires de conservation. Grâce à ce nouveau soutien politique, le gouvernement est prêt à faire entrer en vigueur les lois de conservation, les conciliant au respect des droits de l'homme.

Objectifs: (1) Appliquer les lois concernant les zones protégées de manière à éviter aux derniers animaux et forêts de nouvelles destructions.
2) Former le personnel et établir des bureaux dans le but de régulariser un usage proportionnel des ressources naturelles à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées dans le cadre du système national.

Activités: Des forestiers appartenant au personnel permanent de la Direction Nationale des Parcs, Réserves de faune et Chasse seront chargés de mener à bien le programme. Quatre bureaux seront équipés de manière à gérer les activités de terrain. L'équipement et la formation permettront de rendre l'application des lois de conservation effective et efficace sur l'ensemble des aires protégées. Il sera nécessaire d'acquérir du matériel d'équipement en assez grande quantité.

Résultats escomptés: Protection effective de toutes les aires protégées et lutte contre toute installation humaine, culture, abattage d'arbres et braconnage.

Stade actuel: A la fin du mois d'août 1991, la Convention Nationale a mis en place un gouvernement intérimaire qui a réaffirmé l'engagement national vis à vis de l'application des lois sur l'environnement. Ainsi, la voie menant à un programme sérieux d'application des lois est ouverte. Ceci permettra de sauvegarder les derniers habitats et populations d'éléphants ainsi que la faune en général.

Titre du Projet: MISE EN PLACE DE BRIGADES AU TOGO

No de projet en base de données: 374

Date: 10/14/1991

Région: L'OUEST

Pays: TOGO

Résumé

Statut du Projet: PROPOSITION

Statut du financement: NUL

Données générales du Projet: Huit bâtiments seront construits et équipés dans le but de fournir des logements et des bureaux au personnel de la DNPFRH chargé de l'application des lois. Déploiement permanent du personnel qui permettra d'améliorer l'aménagement et la protection des parcs et réserves.

Activités du Projet: 1. Sécurité 2. Gestion 3.

Financement commençant le: 01/01/1992 terminant le: 12/31/1996 Phases complémentaires?:

Population d'éléphants directement concernée: Nom: Togo Nombres approximatifs : 200

Budget en dollars

Budget total :- \$ 178.571

Monnaie d'origine: FCFA

Taux de change utilisé: 0.0036

Répartition du budget selon les normes de l'AECCG

Première année: \$ 107143 Deuxième année: \$ 35714 Troisième année: \$ 17857
Quatrième année: \$ 10714 Cinquième année: \$ 7143

Assistance technique:	\$ 0	Infrastructure:	\$ 159766
Surveillance et recherche:	\$ 0	Développement local:	\$ 0
Coûts du personnel:	\$ 0	Frais de fonctionnement:	\$ 0
Formation:	\$ 0	Divers:	\$ 0
Education:	\$ 0	Gestion du Projet:	\$ 0
Equipement:	\$ 9219	Imprévus:	\$ 9586

Financement en dollars :-

Somme totale obtenue: \$ 0

Financement obtenu pour l'année en cours: \$ 0

Somme totale nécessaire: \$ 178571

Financement nécessaire pour l'année en cours: \$ 107143

Sources du financement - Organisme:
Organisme:
Organisme:

Somme: \$
Somme: \$
Somme: \$

Organisme gérant les fonds: DNPFRH

Bailleurs de fonds pressentis:

Bailleurs de fonds contactés:

Organismes et personnes impliqués dans le Projet

Agence gouvernemental
ou locale exécutant le Projet: DNPFRH

Adresse: P.O.Box 355/ Lome/ Togo

Administrateur du Projet: DNPFRH

Adresse:

Exécutant du Projet: DNPFRH

Adresse:

Initiateur du Projet: DNPFRH

Adresse:

Organismes collaborateurs:

52

#374

Historique: Une des raisons majeures empêchant l'application des lois de conservation réside dans le fait qu'il est difficile d'effectuer un déploiement efficace du personnel sur l'ensemble du terrain. Ainsi, les lois sont appliquées d'une manière générale dans les zones facilement accessibles, les plus isolées sont négligées du fait d'un manque de moyens de transport et de postes de patrouille.

Objectifs: Renforcer l'application des lois.

Activités: Sur l'ensemble du pays, 8 bâtiments seront construits et équipés.

Résultats escomptés: Trente brigades composées de huit personnes chacune s'installeront aux postes de patrouille permettant un accès rapide à tous les Parcs et Réserves.

Stade actuel: Le gouvernement intérimaire en place depuis fin août 1991, a établi un calendrier pour le renouvellement des activités prévoyant l'application des lois.

Titre du Projet: AMELIORATION DE LA COMMUNICATION ENTRE LA POPULATION LOCALE ET LA DNPFRH

No de projet en base de données: 376

Date: 10/14/1991

Région: L'OUEST

Pays: TOGO

Résumé

Statut du Projet: CONCEPTION

Statut du financement: NUL

Données générales du Projet: L'amélioration des relations entre la population locale et les autorités grâce à de meilleurs moyens de communication mènera à une entente et compréhension mutuelles.

Activités du Projet: 1. Sensibilisation 2. Développement Rural 3. Surveillance

Financement commençant le: 01/01/1992 terminant le: 12/31/1996 Ph. ses complémentaires?:

Population d'éléphants directement concernée: Nom: Togo Nombres approximatifs : 200

Budget en dollars

Budget total :- \$ 124.285

Monnaie d'origine: FCFA

Taux de change utilisé: 0.0036

Répartition du budget selon les normes de l'AECCG

Première année: \$ 53249 Deuxième année: \$ 17714 Troisième année: \$ 17714
Quatrième année: \$ 17714 Cinquième année: \$ 17714

Assistance technique:	\$ 0	Infrastructure:	\$ 0
Surveillance et recherche:	\$ 0	Développement local:	\$ 10000
Coûts du personnel:	\$ 44570	Frais de fonctionnement:	\$ 25000
Formation:	\$ 3000	Divers:	\$ 0
Education:	\$ 6000	Gestion du Projet:	\$ 0
Equipement:	\$ 35715	Imprévus:	\$ 0

Financement en dollars :-

Somme totale obtenue: \$ 0

Financement obtenu pour l'année en cours: \$ 0

Somme totale nécessaire: \$ 124285

Financement nécessaire pour l'année en cours: \$ 53429

Sources du financement - Organisme:	Somme:	\$
Organisme:	Somme:	\$
Organisme:	Somme:	\$

Organisme gérant les fonds: DNPFRH

Bailleurs de fonds pressentis:

Bailleurs de fonds contactés:

Organismes et personnes impliqués dans le Projet

Agence gouvernemental
ou locale exécutant le Projet: DNPFRH Adresse: P.O.Box 355/ Lome/ Togo

Administrateur du Projet: DNPFRH Adresse:

Exécutant du Projet: DNPFRH Adresse:

Initiateur du Projet: DNPFRH Adresse:

Organismes collaborateurs:

#376

Historique: Le Togo détient des réserves forestières qui ont toujours été la propriété de l'état et qui de ce fait n'ont jamais apporté le moindre bénéfice à la population locale, si ce n'est de par l'exploitation illégale. En 1991, cette exploitation illégale s'est aggravée lorsque la population rurale considéra que l'amorce de mouvement politique vers la démocratie les autorisait à exploiter les réserves forestières, malgré les anciennes lois. Cependant, le gouvernement intérimaire mis en place en août 1991 a pu réaffirmer son intention de maintenir l'intégrité des aires protégées. Désormais, il se doit d'établir un contact durable permettant une collaboration avec la population rurale. Cette collaboration permettra de déterminer un usage rationnel des ressources naturelles en préservant la biodiversité et en apportant des bénéfices à la population locale.

Objectifs: (1) Transformer les rapports conflictuels en relations de compréhension mutuelle entre la Direction Nationale des Parcs, Réserves de faune et de Chasse (représentant le gouvernement) et les villageois. (2) Travailler en collaboration avec les villageois (hommes et femmes) en vue de trouver des moyens permettant à la population de maximiser les bénéfices qu'ils tirent des aires protégées tout en respectant les contraintes fixées pour sauvegarder la biodiversité.

Activités: Une équipe de 5 personnes passera un mois dans chaque région du Togo pour former une autre équipe afin d'assurer un contact permanent. Ainsi, elle se tiendra informée des activités à mener. Il sera nécessaire de fournir un équipement (véhicules, caméras et magnétoscopes) et l'argent requis pour le paiement des salaires. La radio et la télévision seront utilisées comme moyens de communication les autorités et la population pour sensibiliser le grand public et mener des débats sur la conservation.

Résultats escomptés: La biodiversité des réserves forestières et autres aires ne peut exister à long terme que si la population soutient totalement le travail de conservation. Ceci n'est possible que si elle peut en tirer quelques bénéfices personnels comme rémunérations, emplois, amélioration des services de la communauté: cliniques, écoles, matériel, combustible, matériaux de construction.

Stade actuel: La DNPRF&CH reconnaît à présent la nécessité d'un programme instituant une utilisation rationnelle des ressources plutôt qu'une protection absolue. Le gouvernement intérimaire a réaffirmé en août 1991 son intention de conserver l'intégrité des parcs et réserves sur le territoire national.

Titre du Projet: ETUDE DES MIGRATIONS ET DE L'ECOLOGIE DE L'ELEPHANT AU TOGO

No de projet en base de données: 378

Date: 10/14/1991

Région: L'OUEST

Pays: TOGO

Résumé

Statut du Projet: CONCEPTION

Statut du financement: NUL

Données générales du Projet: Cette étude permettra de déterminer la superficie et la localisation des aires protégées requises pour maintenir les populations d'éléphants actuellement au Togo. Les étudiants de la région pourront acquérir une expérience sur le terrain.

Activités du Projet: 1. Recherche 2. Gestion 3. Formation

Financement commençant le: 01/01/1992 terminant le: 12/31/1996 Phases complémentaires?:

Population d'éléphants directement concernée: Nom: Togo Nombres approximatifs : 200

Budget en dollars

Budget total :- \$ 370.000

Monnaie d'origine: FCFA

Taux de change utilisé: 0.0036

Répartition du budget selon les normes de l'AECCG

Première année: \$ 120000 Deuxième année: \$ 100000 Troisième année: \$ 50000
Quatrième année: \$ 50000 Cinquième année: \$ 50000

Assistance technique:	\$ 100000	Infrastructure:	\$ 0
Surveillance et recherche	\$ 110000	Développement local:	\$ 0
Coûts du personnel:	\$ 60000	Frais de fonctionnement:	\$ 0
Formation:	\$ 100000	Divers:	\$ 0
Education:	\$ 0	Gestion du Projet:	\$ 0
Equipement:	\$ 0	Faux frais:	\$ 0

Financement en dollars :-

Somme totale obtenue: \$ 0

Financement obtenu pour l'année en cours: \$ 0

Somme totale nécessaire: \$ 370000

Financement nécessaire pour l'année en cours: \$ 120000

Sources du financement - Organisme:

Somme: \$

Organisme:

Somme: \$

Organisme:

Somme: \$

Organisme gérant les fonds:

Baillleurs de fonds pressentis: FWF

Baillleurs de fonds contactés:

Organismes et personnes impliqués dans le Projet

Agence gouvernemental
ou locale exécutant le Projet: DNPFRH

Adresse: P.O.Box 355/ Lome/ Togo

Administrateur du Projet:

Adresse:

Exécutant du Projet:

Adresse:

Initiateur du Projet: DNPFRH

Adresse:

Organismes collaborateurs: FWF; NPB-RSA

56

#378

Historique: Au siècle dernier, les éléphants occupaient probablement la plupart du territoire qui constitue actuellement le Togo. De nos jours, les populations d'éléphants ne constituent plus que quelques hardes en voie de disparition. Dans le nord du pays, on estime la population d'éléphants à environ 128 individus se trouvant à l'intérieur du Parc National de la Fosse aux Lions et ses alentours et environ 20 individus dans le Parc National de la Kéran (ces parcs doivent officiellement être reconnus comme tels). A peu près 50 autres individus vivent dans le Parc National de Fazao-Malfacassa et ses environs, au Togo central. De temps à autre, des éléphants ou des traces de leur passage sont signalés dans les nombreuses Réserves forestières telles que celles de Dungh, Gangalanche, Bassar et Abdoulaye. Il y a certainement des mouvements d'éléphants dans le nord et le centre du Togo, en direction ou provenance du Ghana et du Bénin, malgré les frontières internationales. Ainsi, un nombre considérable des populations d'éléphants actuelles passent une partie ou la totalité de leur temps en dehors des aires protégées.

Objectifs: (1) Déterminer l'étendue de chaque écosystème où se trouvent les dernières populations d'éléphants au nord et au centre du Togo. (2) Définir l'écologie des éléphants. (3) Définir grâce aux résultats des deux premiers objectifs, la localisation et la taille des écosystèmes minima qui permettront de maintenir des populations viables à court terme. (4) Proposer des moyens de conserver les populations d'éléphants à long terme. (5) Former d'une manière efficace plusieurs spécialistes locaux pour qu'ils puissent continuer à surveiller les éléphants à la fin de ce projet de 5 ans.

Activités: Un expert en écologie expérimenté sera recruté pour une période de deux ans. Au cours de cette période, il sera chargé de mener des recherches et de rédiger un plan d'aménagement de la conservation des éléphants du Togo. Deux étudiants licenciés de l'Université de Lomé seront également recrutés. Pendant la première année, ils travailleront sur le terrain en collaboration avec l'expert en écologie. Ces deux étudiants seront ensuite envoyés dans une université à l'étranger pendant deux années (probablement au Canada francophone) afin d'y préparer une maîtrise en sciences et de planifier leurs sujets et recherches de thèse. Les 18 mois suivants seront dédiés à des recherches complémentaires sur les éléphants au Togo. Les derniers 6 mois serviront à préparer la thèse et la soumettre à l'université.

Résultats escomptés: (1) Etablir des cartes indiquant les endroits fréquentés par les éléphants à chaque saison de l'année. (2) Etablir des cartes indiquant les aires minimums nécessaires à la conservation et la restauration des populations d'éléphants. (3) Décrire la structure des populations et les besoins écologiques des éléphants. (4) Etablir des recommandations d'aménagement pour la conservation des éléphants.

Stade actuel: Les informations actuelles consistent en une carte indiquant la répartition des éléphants à l'intérieur et aux environs du Parc National de la Fosse aux Lions (16 Km²), obtenues à partir d'un recensement effectué par hélicoptère en mars 1991. On dispose également d'informations anecdotiques des agents forestiers dans de nombreuses régions du pays et à plusieurs époques de l'année. Il n'existe aucune donnée sérieuse sur les couloirs de migrations.

Titre du Projet: CREATION D'UN RANCH DE GIBIER POUR CONSERVER LES HABITATS DE L'ELEPHANT ET FOURNIR DES PRODUITS NATURELS

No de projet en base de données: 384

Date: 10/16/1991

Région: L'OUEST

Pays: TOGO

Résumé

Statut du Projet: CONCEPTION

Statut du financement: NUL

Données générales du Projet: Un ranch de gibier s'auto-finançant sera mis en place à Oti-Mandouri près de la réserve de faune abandonnée.

Activités du Projet: 1. Développement rural 2. 3.

Financement commençant le: 01/01/1992 terminant le: Phases complémentaires?:

Population d'éléphants directement concernée: Nom: Nombres approximatifs :

Budget en dollars

Budget total :- \$ 1.600.000

Monnaie d'origine: US\$

Taux de change utilisé:

Répartition du budget selon les normes de l'AECCG

1^{ère} année: \$ 100000 Deuxième année: \$ 500000 Troisième année: \$ 400000
Quatrième année: \$ 350000 Cinquième année: \$ 250000

Assistance technique:	\$ 300000	Infrastructure:	\$ 545000
Surveillance et recherche:	\$ 30000	Développement local:	\$ 0
Coûts du personnel:	\$ 80000	Frais de fonctionnement:	\$ 60000
Formation:	\$ 50000	Divers:	\$ 0
Education:	\$ 5000	Gestion du Projet:	\$ 30000
Equipement:	\$ 500000	Imprévus:	\$ 0

Financement en dollars :-

Somme totale obtenue: \$ 0

Financement obtenu pour l'année en cours: \$ 0

Somme totale nécessaire: \$ 1600000

Financement nécessaire pour l'année en cours: \$ 100000

Sources du financement - Organisme:
Organisme:
Organisme:

Somme: \$
Somme: \$
Somme: \$

Organisme gérant les fonds:

Bailleurs de fonds pressentis:

Bailleurs de fonds contactés:

Organismes et personnes impliqués dans le Projet

Agence gouvernemental

ou locale exécutant le Projet: DNPFRH

Adresse: B.P.355/ Lome/ Togo

Administrateur du Projet: Private Ranch Association

Adresse:

Exécutant du Projet: Private Ranch Association

Adresse:

Initiateur du Projet: DNPFRH

Adresse:

Organismes collaborateurs:

#384

Historique: La proposition de création d'une Réserve de faune dans l'aire d'Oti-Mandouri, au nord du Togo, n'a pas reçu l'approbation du gouvernement. Or, cette aire est absolument essentielle pour la survie d'une population viable d'éléphants dans cette partie du pays. Aussi la création d'un ranch à gibier a-t-elle été suggérée comme solution alternative. En effet, un ranch à gibier permettrait de sauvegarder un habitat, jouant le rôle d'intermédiaire entre le Parc National de la Fosse aux Lions et le Parc National de la Kéran, créant ainsi une aire appropriée pour la survie de la population des éléphants au nord du Togo.

Objectifs: Préserver un habitat vital pour sauvegarder les éléphants au nord du Togo.

Activités: Etablir un ranch à gibier s'auto-finançant pour sauvegarder l'habitat de la faune. Les ressources financières du ranch proviendront de la chasse sportive, du tourisme et de la vente du gibier. Le ranch permettra à la population locale de tirer des bénéfices directs: emplois, apport d'argent dans les comités villageois, produits animaliers et agricoles pour la consommation locale.

Résultats escomptés: Survie des populations d'éléphants au nord du Togo assurée. Emplois, produits animaliers et agricoles profitant à la population locale.

Stade actuel: L'Association pour le Développement de l'Aménagement de la Faune en Afrique travaille actuellement en collaboration avec la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement afin de répandre le système des ranchs à gibier dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. L'intérêt que porte la Direction Nationale des Parcs, Réserves Naturelles et de Chasse aux ranchs à gibier place le Togo parmi les premiers pays mettant en oeuvre cette entreprise.

Titre du Projet: ETUDE DE LA GENETIQUE DES POPULATIONS D'ELEPHANTS AU TOGO ET DANS LES PAYS VOISINS

No de projet en base de données: 385

Date: 10/16/1991

Région: L'OUEST

Pays: TOGO

Résumé

Statut du Projet: CONCEPTION

Statut du financement: NUL

Données générales du Projet: Les similarités entre les dernières populations d'éléphants dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest seront déterminées afin de conserver la diversité génétique des éléphants.

Activités du Projet: 1. Recherche 2. Gestion 3. Affaires Internationales

Financement commençant le: 09/01/1991 terminant le: 12/31/1993 Phases complémentaires?:

Population d'éléphants directement concernée: Nbre: Nombres approximatifs :

Budget en dollars

Budget total :- \$ 110.000

Monnaie d'origine: US\$

Taux de change utilisé:

Répartition du budget selon les normes de l'AECCG

Première année: \$ 35000
Quatrième année: \$

Deuxième année: \$ 75000
Cinquième année: \$

Troisième année: \$

Assistance technique: \$ 95000
Surveillance et recherche: \$ 0
Coûts du personnel: \$ 0
Formation: \$ 15000
Education: \$ 0
Equipement: \$ 0

Infrastructure: \$ 0
Développement local: \$ 0
Frais de fonctionnement: \$ 0
Divers: \$ 0
Gestion du Projet: \$ 0
Imprévus: \$ 0

Financement en dollars :-

Somme totale obtenue: \$ 0
Somme totale nécessaire: \$ 110000

Financement obtenu pour l'année en cours: \$ 0
Financement nécessaire pour l'année en cours: \$ 35000

Sources du financement - Organisme:
Organisme:
Organisme:

Somme: \$
Somme: \$
Somme: \$

Organisme gérant les fonds:
Bailleurs de fonds pressentis:
Bailleurs de fonds contactés:

Organismes et personnes impliqués dans le Projet

Agence gouvernemental
ou locale exécutant le Projet: DNPFRH

Adresse: B.P.355/ Lome/ Togo

Administrateur du Projet:

Adresse:

Exécutant du Projet:

Adresse:

Initiateur du Projet: DNPFRH

Adresse:

Organismes collaborateurs: Ghana;B.Faso;Benin

#385

Historique: Une grande confusion persiste dans les pays d'Afrique de l'Ouest en ce qui concerne les dernières populations d'éléphants: s'agit-il d'éléphants de savanne, de forêt ou bien un mélange des deux. La quantité considérable d'argent dépensé pour la sauvegarde de ces populations peut être judicieusement répartie en vue de sauvegarder une diversité plus grande si les espèces de ces éléphants peuvent être identifiées avec exactitude.

Objectifs: Déterminer en priorité les différences génétiques des populations d'éléphants d'Afrique de l'Ouest de manière à ce que les fonds pour la conservation puissent être efficacement répartis pour maintenir une diversité génétique viable à long-terme.

Activités: Des prélèvements seront effectués sur les populations d'éléphants se situant au Togo, au Ghana, au Bénin et au Burkina Faso pour déterminer leurs distinctions génétique et physique. Des prélèvements de tissus seront effectués sur des carcasses d'éléphants et des trophées de chasse. Des prélèvements de sang seront faits dans la mesure du possible. Dans le même temps, des photos de même format seront prises de manière à pouvoir comparer les caractéristiques physiques. Dans chaque pays, un spécialiste en aménagement de la faune collaborera avec le chercheur pour que ce dernier ait facilement accès aux endroits où se trouvent les éléphants de la région. Le chercheur en chef enseignera les techniques de recherche aux spécialistes locaux.

Résultats escomptés: Etablir un plan d'aménagement donnant la priorité à la sauvegarde des dernières populations d'éléphants en fonction de la valeur en matière de conservation de chaque espèce, afin de conserver la diversité.

Stade actuel:

Titre du Projet: ETABLISSEMENT D'UN FONDS PERMETTANT DE DEDOMMAGER LES VILLAGEOIS POUR LES PERTES AGRICOLES

No de projet en base de données: 386

Date: 10/16/1991

Région: L'OUEST

Pays: TOGO

Résumé

Statut du Projet: CONCEPTION

Statut du financement: NUL

Données générales du Projet: Un fonds sera établi pour rembourser les cultivateurs des dommages causés par les éléphants.

Activités du Projet: 1. Gestion 2. Sensibilisation 3. Développement rural

Financement commençant le: 01/01/1992 terminant le: 12/31/1996 Phases complémentaires?:

Population d'éléphants directement concernée: Nom: Togo Nombres approximatifs : 200

Budget en dollars

Budget total :- \$ 35.715

Monnaie d'origine: US\$

Taux de change utilisé:

Répartition du budget selon les normes de l'AECCG

Première année: \$ 7143 Deuxième année: \$ 7143 Troisième année: \$ 7143
Quatrième année: \$ 7143 Cinquième année: \$ 7143

Assistance technique:	\$ 0	Infrastructure:	\$ 0
Surveillance et recherche:	\$ 0	Développement local:	\$ 35715
Coûts du personnel:	\$ 0	Frais de fonctionnement:	\$ 0
Formation:	\$ 0	Divers:	\$ 0
Education:	\$ 0	Gestion du Projet:	\$ 0
Equipement:	\$ 0	Imprévus:	\$ 0

Financement en dollars :-

Somme totale obtenue: \$ 0

Financement obtenu pour l'année en cours: \$ 0

Somme totale nécessaire: \$ 35715

Financement nécessaire pour l'année en cours: \$ 7143

Sources du financement - Organisme:	Somme:	\$
Organisme:	Somme:	\$
Organisme:	Somme:	\$

Organisme gérant les fonds:

Bailleurs de fonds pressentis:

Bailleurs de fonds contactés:

Organismes et personnes impliqués dans le Projet

Agence gouvernemental
ou locale exécutant le Projet: DNPFRH

Adresse: B.P.355/ Lome/ Togo

Administrateur du Projet:

Adresse:

Exécutant du Projet:

Adresse: DNPFRH

Initiateur du Projet: DNPFRH

Adresse:

Organismes collaborateurs:

68

#386

Historique: Les cultures des populations rurales se situant à proximité des Parcs Nationaux subissent des dommages dus au passage des éléphants qui les piétinent ou s'en nourrissent. Ces dommages sont synonymes de privations pour la population locale. Ces interactions rendent la population hostile à l'administration du Parc. Bien que le Gouvernement soit disposé à distribuer de la nourriture afin de compenser, il se trouve souvent confronté à la carence alimentaire qui sévit dans le pays.

Objectifs: Accorder des subventions aux fermiers dans le but de rembourser les pertes subies après le passage des éléphants afin que les paysans ne s'opposent plus à la conservation de l'éléphant.

Activités: Etablissement d'un fonds de financement. Un comité gouvernemental a d'ores et déjà été chargé d'estimer le coût des dommages causés par les animaux sauvages. Grâce à ce fonds, ce comité sera en mesure de rembourser aux paysans les pertes subies.

Résultats escomptés: Trouver une solution équitable et acceptable pour les fermiers. Obtenir des résultats positifs favorisant la coopération des cultivateurs afin qu'ils n'éprouvent plus la nécessité de tuer les éléphants. On espère qu'à la fin des cinq premières années, le Gouvernement sera en mesure de continuer le financement du projet.

Stade actuel: A l'heure actuelle, le comité a déjà fourni de la nourriture selon les quantités disponibles, mais aucune somme d'argent n'a pu jusqu'à présent être mise à leur disposition.

Titre du Projet: MISE EN PLACE DE CLUBS DE FAUNE AU TOGO

No de projet en base de données: 395

Date: 10/17/1991

Région: L'OUEST

Pays: TOGO

Résumé

Statut du Projet: CONCEPTION

Statut du financement: NUL

Données générales du Projet: Des clubs de faune seront établis dans plusieurs villes du Togo.

Activités du Projet: 1. Sensibilisation 2. 3.

Financement commençant le: 01/01/1992 terminant le: 12/31/1996 Phases complémentaires?:

Population d'éléphants directement concernée: Nom: Togo Nombres approximatifs : 200

Budget en dollars

Budget total :- \$ 74.833

Monnaie d'origine: US\$

Taux de change utilisé:

Répartition du budget selon les normes de l'AECCG

Première année: \$ 40109 Deuxième année: \$ 8681 Troisième année: \$ 8681
Quatrième année: \$ 8681 Cinquième année: \$ 8681

Assistance technique:	\$ 0	Infrastructure:	\$ 0
Surveillance et recherche:	\$ 0	Développement local:	\$ 0
Coûts du personnel:	\$ 0	Frais de fonctionnement:	\$ 0
Formation:	\$ 0	Divers:	\$ 0
Education:	\$ 74833	Gestion du Projet:	\$ 0
Equipement:	\$ 0	Imprévus:	\$ 0

Financement en dollars :-

Somme totale obtenue: \$ 0

Financement obtenu pour l'année en cours: \$ 0

Somme totale nécessaire: \$ 74833

Financement nécessaire pour l'année en cours: \$ 40109

Sources du financement - Organisme:	Somme:	\$
Organisme:	Somme:	\$
Organisme:	Somme:	\$

Organisme gérant les fonds:

Bailleurs de fonds pressentis:

Bailleurs de fonds contactés:

Organismes et personnes impliqués dans le Projet

Agence gouvernemental
ou locale exécutant le Projet: DNPFRH

Adresse: BP 355/ Lomé/ Togo

Administrateur du Projet: DNPFRH

Adresse:

Exécutant du Projet: DNPFRH

Adresse:

Initiateur du Projet: DNPFRH

Adresse:

Organismes collaborateurs:

64

#395

Historique: Le système éducatif du Togo ne prend pas en considération d'une manière adéquate les problèmes de l'environnement et ne donne aucune estimation de la faune présente dans le pays.

Objectifs: Développer un système de clubs de faune pour les écoliers du Togo. Organiser des visites éducatives dans les Parcs Nationaux togolais pour les étudiants.

Activités:

- Etablissement de clubs de faune pour les jeunes vivant dans les principales villes du pays.
- Construction d'une auberge d'accueil de 50 lits, salles de bains et cuisine dans le Parc de la Kéran.
- Location d'un car pour les visites des Parcs Nationaux.
- Recrutement de deux cuisiniers et de deux femmes de ménage pendant trois mois par an et d'un garde permanent pour s'occuper de l'auberge.

Résultats escomptés: De nombreux enfants auront la possibilité d'observer les éléphants et autres animaux sauvages dans leur milieu naturel. Cela leur permettra de mieux comprendre les attitudes des animaux et de mieux évaluer l'importance de la conservation de la faune.

Stade actuel:

Titre du Projet: FORMATION DU PERSONNEL POUR LA CAPTURE ET LA TRANSLOCATION DES ELEPHANTS

No de projet en base de données: 383

Date: 10/16/1991

Région: LOUEST

Pays: TOGO

Résumé

Statut du Projet: CONCEPTION

Statut du financement: PARTIEL

Données générales du Projet: Deux personnes seront formées aux méthodes de transport et de maintien des éléphants et autres mammifères de manière à créer une équipe permanente capable de déplacer les éléphants dans des zones sûres.

Activités du Projet: 1. Formation 2. Gestion 3.

Financement commençant le: 01/01/1992 terminant le: 12/31/1992 Phases complémentaires?:

Population d'éléphants directement concernée: Nom: Togo Nombres approximatifs : 200

Budget en dollars

Budget total :- \$ 10.900

Monnaie d'origine: US\$

Taux de change utilisé:

Répartition du budget selon les normes de l'AECCG

Première année:	\$ 10900	Deuxième année:	\$	Troisième année:	\$
Quatrième année:	\$	Cinquième année:	\$		
Assistance technique:	\$ 0	Infrastructure:	\$ 0		
Surveillance et recherche:	\$ 0	Développement local:	\$ 0		
Coûts du personnel:	\$ 1000	Frais de fonctionnement:	\$ 0		
Formation:	\$ 4900	Divers:	\$ 0		
Education:	\$ 0	Gestion du Projet:	\$ 0		
Equipement:	\$ 5000	Imprévus:	\$ 0		

Financement en dollars :-

Somme totale obtenue: \$ 2900

Financement obtenu pour l'année en cours: \$ 2900

Somme totale nécessaire: \$ 8000

Financement nécessaire pour l'année en cours: \$ 8000

Sources du financement - Organisme: NPB
Organisme:
Organisme:

Somme: \$ 2900
Somme: \$
Somme: \$

Organisme gérant les fonds: DNPFRH

Bailleurs de fonds pressentis:

Bailleurs de fonds contactés: NPB - SA

Organismes et personnes impliqués dans le Projet

Agence gouvernemental
ou locale exécutant le Projet: DNPFRH

Adresse: P.O.Box 355/ Lome/ Togo

Administrateur du Projet: DNPFRH

Adresse:

Exécutant du Projet: DNPFRH

Adresse:

Initiateur du Projet: DNPFRH

Adresse:

Organismes collaborateurs: NPB; FWF

66

#383

Historique: La situation des aires protégées au Togo ne correspond pas précisément à l'actuelle répartition des éléphants. La plupart des éléphants du nord du pays se trouvent en ce moment à proximité du Parc National de La Fosse aux Lions. Une autre part importante de cette population, qui ne paraît pas se reproduire, se trouve dans le Parc National de la Kéran. Une grande partie de la population d'éléphants du sud du pays se trouve dans le Parc National de Fasa–Malfacassa, du moins une partie de l'année.

Objectifs: Constituer une équipe permanente de spécialistes capables de capturer et transloquer des éléphants dans les aires protégées en vue de reconstituer et maintenir une population viable.

Activités: Deux employés permanents de la Direction Nationale des Parcs, Réserves de faune et Chasse seront envoyés en stage de formation en Afrique du Sud ou au Zimbabwe pendant un mois. Ils recevront une formation théorique et pratique pour capturer, soigner et transporter des éléphants et autres animaux. L'équipe devra se charger de l'achat du matériel de base servant à immobiliser les animaux ainsi que du fret jusqu'au Togo. Si le stage a lieu en Afrique du Sud, le Comité des Parcs Nationaux prendra probablement en charge les dépenses effectuées sur place tout au long du stage. Le Zimbabwe offre également un site où ce stage de formation pourrait avoir lieu, près de Harare. Toutefois, un financement supplémentaire serait nécessaire. Les membres du personnel en Afrique du Sud ont une connaissance du français, ce qui représente un certain avantage.

Résultats escomptés: Constituer une équipe formée et expérimentée sur le terrain capable de participer à l'aménagement de la faune au Togo (ce dont manque actuellement le Togo). Cette équipe devra travailler en étroite collaboration avec un vétérinaire de la région.

Stade actuel: Des discussions préliminaires ont d'ores et déjà été entreprises avec

- 1) le conseiller technique du Parc National de la Kéran dans le but d'intégrer cette nouvelle équipe dans le programme d'aménagement des éléphants sur place,
- 2) le vétérinaire et le Directeur du Parc National de Fazao–Malfacassa afin de collaborer au programme d'aménagement qu'ils ont entrepris.

Titre du Projet: AMENAGEMENT DU PARC NATIONAL DE FAZAO-MALFACASSA

No de projet en base de données: 377

Date: 10/14/1991

Région: L'OUEST

Pays: TOGO

Résumé

Statut du Projet: EN COURS

Statut du financement: COMPLET

Données générales du Projet: Mise en place d'un programme d'aménagement efficace pour la conservation de l'éléphant et autre faune dans le parc national de Fazo-Malfacassa.

Activités du Projet: 1. Surveillance 2. Gestion 3.

Financement commençant le: 05/01/1990 terminant le: Phases complémentaires?:

Population d'éléphants directement concernée: Nom: Fazo-Malfacassa Nombres approximatifs : 50

Budget en dollars

Budget total :- \$ 210.000

Monnaie d'origine: SFr

Taux de change utilisé: 0.6666

Répartition du budget selon les normes de l'AECCG

Première année: \$ 10000
Quatrième année: \$

Deuxième année: \$ 20000
Cinquième année: \$

Troisième année: \$

Assistance technique: \$ 20000
Surveillance et recherche: \$ 10000
Coûts du personnel: \$ 44000
Formation: \$ 10000
Education: \$ 0
Equipement: \$ 40000

Infrastructure: \$ 54000
Développement local: \$ 8000
Frais de fonctionnement: \$ 14000
Divers: \$ 0
Gestion du Projet: \$ 0
Imprévus: \$ 10000

Financement en dollars :-

Somme totale obtenue: \$ 210000
Somme totale nécessaire: \$ 0

Financement obtenu pour l'année en cours: \$ 200000
Financement nécessaire pour l'année en cours: \$ 0

Sources du financement - Organisme: FRW
Organisme:
Organisme:

Somme: \$ 210000
Somme: \$
Somme: \$

Organisme gérant les fonds:
Bailleurs de fonds pressentis:
Bailleurs de fonds contactés: FWF

Organismes et personnes impliqués dans le Projet

Agence gouvernemental
ou locale exécutant le Projet: MET

Adresse: Ministry of Environment & Tourism/ P.O.Box 355/ Lome/ Togo

Administrateur du Projet: Mr Franz Weber

Adresse:FWF/ 1815 Clarens/ Vaud/ Switz

Exécutant du Projet: E & M Bleich

Adresse: P.O.Box 41/ Sotouboua/ Togo

Initiateur du Projet: Franz Weber

Adresse:FWF/ 1815 Clarens/ Vaud/ Switz

Organismes collaborateurs:

#377

Historique: Les Réserves forestières de Malfacassa et de Fazao furent établies respectivement en 1951 et 1954. A présent, elles ont été réunies pour former, si la proposition est acceptée, le Parc National de Fazao-Malfacassa, couvrant une superficie de 1.920 Km². En 1980, un hôtel fut construit et depuis le développement et l'aménagement du parc suscitent un intérêt croissant. On estime qu'environ 50 éléphants vivent dans les forêts des zones montagneuses du parc mais beaucoup d'entre eux migrent hors du Parc à la saison des pluies.

Objectifs:

- 1) Conserver une biodiversité maximale en réintroduisant localement des espèces ayant disparu.
- 2) Accroître le tourisme, y compris les safaris-photos.
- 3) Si les circonstances le permettent, organiser des safaris-chasse dans les aires hors du Parc.
- 4) Aménager le Parc de manière à ce que la population locale puisse en tirer profit dans les limites du possible.

Activités: L'évaluation et l'achat du matériel et de l'équipement nécessaires ont déjà été faits. Un plan d'aménagement préliminaire est rédigé et est en cours d'exécution. Des patrouilles anti-braconnage ont été créées. Il est prévu de construire des routes sur l'ensemble du Parc afin de faciliter l'accès et permettre l'application des lois, l'aménagement et l'expansion du tourisme. Six postes de patrouilles seront construits, équipés de radios ondes-courtes et pourvus en personnel chargé d'appliquer les lois. Les limites du Parc seront contrôlées et déterminées. Actuellement, un programme de recherche est mis en place pour établir un réseau permettant la circulation des informations essentielles concernant la révision et l'extension du plan d'aménagement. Des points d'eau, dépôts de sel et points de vue panoramique seront établis. Huit véhicules, une caravane, une niveleuse et un bulldozer ont déjà été fournis. Un petit zoo à buts éducatifs est en construction. Il servira également de base pour réintroduire des espèces ayant disparu.

Résultats escomptés: Toute culture et toute habitation seront interdites dans le Parc et le braconnage sera contrôlé. Ainsi, la biodiversité sera préservée. Le Parc sera aménagé dans le but de bénéficier à la population locale d'une manière équitable, grâce à une infrastructure adéquate, un personnel compétent et un plan d'aménagement approprié. Ces réalisations garantiront le survie et la reproduction des populations d'éléphants au Togo central.

Stade actuel: Des travaux préliminaires ont été achevés ayant permis de réaliser ces 4 objectifs. Environ 85 Km de route ont été construits, jusqu'à présent la plupart du travail a été basé sur l'amélioration de l'infrastructure nécessaire pour mener à bien le programme; un inventaire des espèces animales a été entrepris; un dossier d'identification individuelle des éléphants est en train d'être composé (il y a à l'heure actuelle 17 individus connus); des contacts ont été établis avec la population locale et certaines personnes sont employées par les services mettant en oeuvre le projet. Trois patrouilles ont déjà entrepris des opérations et à chaque sortie des braconniers ont été arrêtés.

Titre du Projet: AMENAGEMENT DES PARCS NATIONAUX DE LA KERAN ET DE LA FOSSE AUX LIONS

No de projet en base de données: 375

Date: 10/14/1991

Région: L'OUEST

Pays: TOGO

Résumé

Statut du Projet: EN COURS

Statut du financement: COMPLET

Données générales du Projet: Assistance technique pour développer un programme d'aménagement efficace pour la conservation de l'éléphant au nord du Togo.

Activités du Projet: 1. Gestion 2. Formation 3. Développement Rural

Financement commençant le: 07/01/1990 terminant le: Phases complémentaires?:

Population d'éléphants directement concernée: Nom: Togo Nombres approximatifs : 200

Budget en dollars

Budget total :- \$ 210.000

Monnaie d'origine: Rand

Taux de change utilisé: 0.3333

Répartition du budget selon les normes de l'AECCG

Première année: \$ 210000	Deuxième année: \$	Troisième année: \$
Quatrième année: \$	Cinquième année: \$	
Assistance technique: \$ 40000	Infrastructure: \$ 20000	
Surveillance et recherche: \$ 10000	Développement local: \$ 2000	
Coûts du personnel: \$ 3000	Frais de fonctionnement: \$ 10000	
Formation: \$ 3000	Divers: \$ 5000	
Education: \$ 0	Gestion du Projet: \$ 70000	
Equipement: \$ 45000	Imprévus: \$ 2000	

Financement en dollars :-

Somme totale obtenue: \$ 210000

Financement obtenu pour l'année en cours: \$ 210000

Somme totale nécessaire: \$ 0

Financement nécessaire pour l'année en cours: \$ 0

Sources du financement - Organisme: Ntl Parks Brd
Organisme:
Organisme:

Somme: \$ 210000
Somme: \$
Somme: \$

Organisme gérant les fonds:

Bailleurs de fonds pressentis:

Bailleurs de fonds contactés:

Organismes et personnes impliqués dans le Projet

Agence gouvernemental

ou locale exécutant le Projet: NPB - RSA

Adresse: P.O.Box 3711/ Lome/ Togo

Administrateur du Projet: Jan van Deventer

Adresse: P.O. Box 3711/ Lome/ Togo

Exécutant du Projet: Jaco Ackermann

Adresse: P.O.Box 3711/ Lome/ Togo

Initiateur du Projet: DNPFRH

Adresse: P.O. Box 355/ Lome/ Togo

Organismes collaborateurs:

#375

Historique: Ce projet fut conçu à l'origine afin de servir de guide technique pour l'aménagement de la faune dans le Parc National de la Kéran (1.636 Km²) qui n'était pas encore classé comme tel. Il s'agissait de former les directeurs des Parcs de la région de manière à les sensibiliser aux divers aspects de l'aménagement d'un Parc tels que la gestion des feux, le recensement des animaux, l'expansion du tourisme, les récoltes, l'aménagement des canalisations d'eau, l'entretien des routes, la planification et l'administration. L'application des lois n'entraîne pas explicitement dans le cadre du programme des activités conseillées à mener. En effet, ce problème est supposé être du ressort du DNPRF&CH. Peu de temps après le commencement du projet, la Direction demanda que le volet principal du projet, à savoir résoudre les problèmes concernant l'aménagement des éléphants, fût valable tant pour le Parc National de la Fosse aux Lions que pour le Parc National de la Kéran. On estime qu'une population d'environ 100 éléphants, ayant visiblement tous atteint l'âge adulte et ne comportant aucun individu jeune, se trouve dans le parc de Kéran. A 60 Km au nord-ouest du parc de la Kéran se situe le Parc de la Fosse aux Lions, où vivent environ 128 éléphants qui, eux, ont un taux de reproduction satisfaisant.

Objectifs: (1) Conserver la biodiversité dans le Parc de la Kéran. (2) Favoriser l'expansion du tourisme. (3) Développer la chasse sportive en dehors du parc sur une superficie maximale. (4) Rentabiliser au maximum l'utilisation des produits naturels du Parc de la Kéran par la population locale tout en assurant l'intégrité de celui-ci. A cet effet, des animaux ongulés pourront être introduits dans le parc afin de fournir de la viande à la population des environs.

Activités: Les objectifs initiaux sont toujours en application, toutefois ils ont largement été dépassés par d'autres priorités plus urgentes notamment le problème des interactions hommes-éléphants dans le Parc de la Fosse aux Lions et celui de la survie des dernières populations d'éléphants dans le Parc de la Kéran. Un recensement total a été effectué par hélicoptère dans le Parc de la Fosse aux Lions et ses environs afin de déterminer le nombre d'éléphants présents et leur répartition. Dans le Parc de la Kéran, une liste des oiseaux et des arbres sera élaborée. Un gardien de ranch de gibier expatrié prêta assistance au gardien en chef de la région en tant que conseiller technique. D'autres plans prévoient d'établir un herbier et d'inviter des étudiants de l'Université de Lomé à mener des recherches dans le Parc de la Kéran.

Résultats escomptés: La première phase du programme est achevée. Elle a permis de déterminer l'importance des besoins en matériel lourd, d'établir un atelier, de créer un réseau de données techniques et de lancer des programmes de recherche en écologie. La proposition d'installer une clôture électrique solaire a été proposée pour limiter les mouvements des éléphants à l'intérieur du Parc National de la Fosse aux Lions. Une autre proposition suggère la translocation de 15 jeunes éléphants femelles du Parc de la Fosse aux Lions au Parc de la Kéran pour rétablir une viabilité de la population de ce dernier.

Stade actuel: La première phase est achevée. Le Ministère de l'Environnement et du Tourisme doit à présent approuver la mise en oeuvre de la seconde phase et donner son accord pour la construction de la clôture et la translocation des éléphants.

Plan de Conservation de l'Éléphant

en

Togo

SECTION C:

STRATÉGIES

&

REFORMES

Octobre 1991

Ministère de l'Environnement et du Tourisme
BP 3114 Lomé, Togo

1 PRIORITÉS

1.1 Résoudre les Conflits d'Utilisation des Terres

La D.P.N a décidé d'indemniser les populations locales ayant subi des dégâts causés par les éléphants dans les champs situés hors des zones protégées. Dans le Parc National de la Fosse aux Lions, la permission de construire une clôture électrique pour empêcher les éléphants de sortir du Parc pourrait être accordée. Quelques éléphants seront transportés du Parc National de la Fosse aux Lions au Parc National de la Kéran. Tous ces projets sont actuellement en attente d'une décision gouvernementale.

Quoiqu'il arrive, il est clair que le M.E.T doit mettre l'accent sur une stratégie de résolution des conflits humain/éléphant en ce qui concerne l'utilisation des terres. On pourrait par exemple établir des méthodes rationnelles d'utilisation soutenable des ressources naturelles qui procureraient des avantages aux populations locales, soit sous forme d'un apport régulier en produits naturels soit sous forme d'emplois. Ceci sous-entend que les citoyens restreignent l'exploitation actuelle et se conforment aux lois, tout en étant autorisés à prendre des décisions en matière de gestion des ressources.

1.2 Sensibilisation

La D.P.N se propose de lancer un programme dynamique de vulgarisation, pour informer les gens des avantages qu'ils peuvent tirer de la conservation. Ce programme inclura des projections de diapositives ou de films dans des villages à travers tout le pays. Il s'agira d'informer les citoyens à propos de leur Patrimoine Naturel National en situant ce dernier dans le contexte africain. On donnera des exemples de conservation et gestion des ressources naturelles dans d'autres pays, avec leurs diverses stratégies d'exploitation soutenable et bénéfique aux paysans. On cherchera surtout à montrer comment la conservation peut procurer des emplois et des avantages matériels, gaspillés lorsque les ressources sont surexploitées.

Quelques projets envisagent d'utiliser la radio et la télévision pour diffuser l'information sur les avantages de la conservation. On s'efforcera de montrer que la conservation peut jouer un rôle important en contribuant au développement économique du pays et à l'amélioration des revenus de chacun.

1.3 Priorités dans les Projets

Le Plan de Conservation de l'Éléphant comporte une description de 12 projets qui peuvent aider directement à sauver les populations d'éléphants encore existantes et de 8 projets qui peuvent y contribuer indirectement, en apportant au Togo un soutien aux efforts en faveur de la conservation en général. Si les projets trouvent un financement et sont menés comme prévu, on peut penser que plusieurs populations d'éléphants viables pourront être rétablies au Togo.

L'ordre de priorité adopté dans la présentation des projets qui suit témoigne surtout de l'urgence avec laquelle ils doivent être traités, sans considération de financement.

1.3.1 Aide institutionnelle

Priorité 1 – Rédaction des nouveaux statuts: De solides assises légales sont essentielles à tout programme de conservation de la faune. La rédaction de textes légaux qui définiront les 3 Parcs Nationaux et les 9 ou 10 Réserves de faune actuellement en projet, constitue une priorité absolue dans le programme de conservation de l'éléphant.

Priorités 2 et 3 – Protection de la Faune et de ses habitats et Mise en place de brigades: La D.P.N a beaucoup de personnel, mais ne peut accomplir ses tâches sur le terrain parce que ses membres manquent de matériel et de moyens de transport. Les installations de terrain sont en nombre insuffisant et ne permettent pas de déployer suffisamment de personnel sur toutes les zones importantes du Togo. Ces projets fourniront l'équipement et les moyens d'hébergement nécessaires.

1.3.2 Aménagement des Parcs

Priorité 4 – Aménagement des PN: L'aménagement du Parc National de la Kéran et du Parc National de la Fosse aux Lions s'avère nécessaire et urgent pour résoudre les problèmes des éléphants sur ces deux sites. Ce projet est totalement financé par l'Afrique du Sud et la phase I est achevée.

Priorité 7 – Aménagement du PN de Fazao–Malfacassa: Comme le Parc National de Fazao–Malfacassa constitue le bastion de la population d'éléphants au centre du Togo, il est important d'aménager le Parc à bon escient. Le projet est entièrement financé par la fondation Franz Weber.

Priorité 10 – Formation du personnel: capture et translocation des éléphants : La formation à la capture des animaux et à leur transfert se révèle importante, tout principalement pour les éléphants, du fait du déséquilibre dans la répartition de leur population au Togo.

Priorité 16 – Annexe 3, Réintroduction de chimpanzés et d'hylochères: La réintroduction de chimpanzés et d'hylochères dans le Parc National de Fazao–Malfacassa et la Réserve de faune de Togodo contribuera à restaurer la biodiversité. Leur réintroduction devrait accroître l'intérêt des touristes pour les secteurs protégés du Togo et cet intérêt accru se traduira par davantage de sécurité pour les éléphants.

Priorité 18 – Fonds pour dédommager les villageois: Instauration d'un fonds qui permette de dédommager les populations locales des dégâts causés par les éléphants sur leurs récoltes ou leurs propriétés, afin de restaurer le soutien des populations locales à la conservation.

1.3.3 Le développement rural

Priorité 5 – Amélioration de la communication entre population locale et DNPFRH: Amélioration de la communication et de la coopération avec les populations locales pour qu'elles puissent tirer de la conservation des avantages directs, essentiels au soutien des efforts entrepris. Sans un soutien au niveau local, le programme de conservation de l'éléphant ne pourra aboutir à long terme.

Priorité 6 – Annexe 3, Agrandissement du centre de domestication: Pour que les populations locales soient moins dépendantes du braconnage, un programme devrait s'efforcer de domestiquer du petit gibier en périphérie des Parcs.

Priorité 9 – Annexe 3, Installation de points d'eau et création de viviers: La construction de digues pour créer des points d'eau permanents permettra à des entreprises locales de pêche de fournir du poisson aux populations locales. A ces endroits-là, on connaîtra une baisse de la demande en viande, le poisson se substituant à celle-ci. Les risques et les difficultés que présenteront le braconnage feront de la pêche une alternative intéressante.

Priorité 11 – Annexe 3, Aides aux communautés: Il faudra des années de développement des domaines les plus importants pour la conservation de l'éléphant avant qu'ils ne puissent procurer des avantages substantiels aux populations locales. Entre-temps on se propose d'aider les communautés qui ont connu des désagréments à cause du programme de conservation de l'éléphant, en construisant une dizaine de dispensaires ou écoles et en fournissant leur personnel.

Priorité 12 – Annexe 3, Modernisation des techniques de collecte du miel: On peut également aider les populations locales, tout en contribuant à protéger l'habitat des éléphants, en changeant les techniques destructrices de collecte du miel qu'utilisent actuellement les populations locales et en leur enseignant l'apiculture.

Priorité 13 – Annexe 3, Reboisement des villages: Il faudrait replanter des arbres pour fournir du combustible, du matériel de construction et réduire ainsi la dépendance des populations locales vis à vis des forêts naturelles. Ce projet sera mené à proximité des habitats importants pour la conservation des éléphants.

Priorité 14 – Création d'un ranch de gibier: La création de ferme à gibier vise à préserver l'habitat des éléphants; cet habitat serait autrement perdu puisque situé en dehors des Parcs Nationaux ou Réserves. La ferme à gibier fournira du travail aux populations locales, de la viande; elle permettra de pratiquer la chasse sportive et de montrer les animaux aux touristes. Elle créera également un lien écologique entre les éléphants de la Fosse aux Lions et ceux de la Kéran.

1.3.4 Recherche

Priorité 8 – Etude des migrations et de l'écologie de l'éléphant: Il est essentiel d'étudier la migration des éléphants, en fonction des saisons et les raisons qui les poussent à se déplacer, afin de définir les limites des secteurs à protéger et assurer la survie à long terme de leurs populations.

Priorité 15 – Etude de la génétique des éléphants: Une étude génétique des populations restantes permettrait de déterminer les caractéristiques de l'éléphant de savane et de forêt et s'avérerait utile pour décider quelles populations seraient prioritaires si des choix de conservation s'imposaient.

Priorité 17 – Annexe 3, Création et aménagement d'une bibliothèque : La création d'une bibliothèque traitant de la gestion de la faune pourra fournir l'information technique, vitale pour la gestion écologique des éléphants et autres animaux sauvages.

1.3.5 Sensibiliser l'opinion

Priorité 19 – Mise en place de clubs de Faune: Il s'agirait d'établir un réseau de clubs de jeunes pour qu'ils puissent se familiariser avec la faune. On pourrait construire un lieu d'accueil dans le Parc National de la Kéran et aider financièrement les enfants des villes pour qu'ils puissent visiter une zone protégée et voir des éléphants et autres animaux sauvages.

Priorité 20 – Annexe 3, Etablissement d'un jardin zoologique: Un jardin zoologique proche de la capitale de Lomé jouerait un rôle important car il permettrait aux citoyens de voir des animaux sauvages vivants, spécialement l'éléphant. Peut-être pourrait-on changer l'attitude des citoyens par une telle initiative.

2 BESOINS D'INVESTISSEMENTS

2.1 Besoins immédiats

Les besoins d'investissement les plus urgents, c.a.d les projets qui requièrent un financement immédiat sont ceux cités comme priorités 1,2 et 3. Au total, leurs budgets s'élevaient à 954 534 \$US (267 269 520 FCFA).

Des entités importantes telles que les Parcs Nationaux, les Réserves de faune, les fermes à gibier et les zones tampons doivent être définies par les lois nationales du Togo et les limites doivent en être tracées avant que l'on ne commence à appliquer la loi plus sévèrement. Rédiger ces textes de loi, réaliser les études et poser les bornes coûtera, selon les estimations 275 072 \$US (77 020 160 FCFA), répartis sur trois ans, mais c'est surtout la seconde année qui nécessitera le plus de fonds .

On doit commencer le plus rapidement possible à équiper et former le personnel de surveillance. Cette opération coûtera en tout 500 891 \$US (140 249 480 FCFA) sur une période de cinq ans. Il faudrait 178 571 \$US (45 999 880 FCFA) pour fournir des logements et des bureaux adéquats à ces membres du personnel; bien que ce montant couvre les 5 années, il faut trouver 60% de la somme la première année.

L'allocation de subventions gouvernementales est peu probable, le budget ayant été réduit de 20% en 1991.

2.2 Les besoins à moyen terme

Le budget du Ministère du Tourisme et de l'Environnement restera probablement le même en 1991, il n'est pas réaliste d'espérer que le Gouvernement accorde des rallonges budgétaires pour la conservation à moyen terme. Il est essentiel que des fonds proviennent de l'extérieur dans les dix ans à venir pour que le Togo puisse accéder à une indépendance financière en matière de conservation au Togo.

15 projets pour lesquels on ne dispose d'aucun financement sont résumés en partie B et Annexe 3. Quelques uns de ces projets au moins devraient démarrer dans le courant de l'année prochaine, mais d'autres pourraient être reportés pendant quelques années sans que cela n'ait de sérieuses répercussions.

Les budgets de ces 15 projets vont de 10.900 \$US à 1.600.000, bien que l'on doive répartir dans tous les cas le budget sur cinq ans. Il faudrait trouver en tout pour ces 15 projets 4.952.651 \$US

2.3 Les besoins à long terme

A long terme, le Gouvernement espère financer ses propres projets par une politique de conservation judicieuse qui puisse en même temps procurer des avantages sociaux et financiers. Heureusement, le M.E.T s'est déjà lancé dans une politique qui va dans le sens de l'autosuffisance financière en matière de conservation, en poursuivant le développement du tourisme, en examinant la possibilité de fermes à gibier et en discutant d'autres propositions qui pourront fournir du travail, des biens alimentaires, du combustible et autres produits naturels, ceci au bénéfice des populations locales. On peut raisonnablement compter sur une aide extérieure occasionnelle pour financer des projets spéciaux mais il n'est pas réaliste de penser que les donateurs continueront à financer un programme de conservation de base au delà d'une période de transition raisonnable.

3 AVENIR DE LA PROTECTION DES ÉLÉPHANTS AU TOGO

Le Togo présente des problèmes spécifiques au niveau de la conservation de l'éléphant parce que c'est un tout petit pays avec une forte densité de population. Bien que la répartition de la population soit inégale, elle entre directement en conflit avec celle des éléphants. En détruisant les récoltes, les éléphants n'apportent rien aux populations locales sinon des problèmes. Renforcer le maintien de l'ordre ne constitue qu'une solution temporaire. La seule solution à long terme pour conserver la faune et la flore du Togo, reste donc de considérer la nature comme une ressource intéressante pour les citoyens.

Le tourisme représente l'une des sources de profits les plus faciles à tirer rapidement de la conservation de l'éléphant. Malheureusement le tourisme est imprévisible et dépend d'événements et facteurs internationaux. Le tourisme peut devenir une source importante d'échange avec l'étranger et d'emploi au niveau local mais comme il reste un facteur économique aléatoire, il faut lui trouver diverses alternatives.

Toute famille a des besoins en nourriture, combustible et matériaux de construction. Or, les Réserves forestières et les fermes à gibier comme les zones tampons autour des Parcs Nationaux peuvent répondre à ces besoins. Il faudrait alors favoriser le développement de ces mêmes produits en dehors des zones protégées par des projets que l'on pourrait soumettre en même temps que d'autres projets d'aide à la communauté, pour récompenser les populations locales de leur soutien aux zones protégées. Une fois que le Gouvernement pourra subvenir aux besoins vitaux de ses compatriotes, ceux-ci pourront se permettre d'apprécier les éléphants au point de vue esthétique.

Hormis les problèmes sociaux et financiers liés à la conservation des éléphants au Togo, il existe potentiellement des problèmes écologiques et biologiques. Seuls le P.N de Fazao Malfacassa, le P.N de la Kéran et peut-être une ferme à gibier dans la région d'Oti-Mandouri seraient assez grands pour que des populations d'éléphants puissent y vivre à long terme. Mais même à ces endroits là qui font plus de 1000 km² chacun, on ne peut espérer pouvoir faire vivre plus de 600 éléphants sans entraîner une destruction des forêts. Une politique de contrôle de ces populations s'imposerait alors afin de maintenir une viabilité à long terme.

Le Togo étant passé à la démocratie en 1991, il est devenu d'autant plus urgent de s'assurer que le programme gouvernemental de conservation de l'éléphant est sur la bonne voie. On ne peut remédier à la violente opposition manifestée par les citoyens en 1991 qu'en associant ceux-ci au processus de conservation. Si des pratiques de conservation judicieuses permettent aux populations locales de mieux subvenir à leurs besoins, alors les gens seront davantage susceptibles de prendre fait et cause pour les éléphants et d'assurer la pérennité du processus.

BIBLIOGRAPHIE

- ADEFA. 1990. Proposal for a survey of the potential for extension of game ranching and its contribution for sustainable development in West Africa. Association de Développement de l'Élevage de la Faune Africaine, 01 B.P. 5570, Ouagadougou 01, Burkina Faso. i + 42 pp.
- AERSG. 1991. Proceedings of the meeting of the AERSG at Gaborone, Botswana, 4 July 1991. Unpublished manuscript.
- Chardonnet, B. 1985. Les populations d'éléphants du Togo. 29 pp.
- Chardonnet, B, P. Duncan, J.F. Walsh and A. Dogbe-Tomi. 1990. Togo. Pages 73–78, in R. East (editor). Antelopes global survey and regional action plans. Part 3. West and Central Africa. IUCN, Gland, Switzerland. iv + 171 pp.
- Direction des Parcs Nationaux. 1990. Rapport Annuel de la Direction des Parcs Nationaux, des Reserves de Faune et de Chasses. Année 1989. Direction des Parcs Nationaux, des Reserves de Faune et de Chasses, Ministère de l'Environnement et du Tourisme, Lomé, Togo. iv + 137 pp.
- Direction des Parcs Nationaux. 1991. Rapport Annuel de la Direction des Parcs Nationaux, des Reserves de Faune et de Chasses. Année 1990. Direction des Parcs Nationaux, des Reserves de Faune et de Chasses, Ministère de l'Environnement et du Tourisme, Lomé, Togo. pp.
- Dogbe-Tomi, A.K.H. 1986. Rapport annuel CITES 1985. Le Directeur des Forêts, des Chasses et de l'Environnement, M.E.T., Lomé, Togo. 14 pp.
- Dogbe-Tomi, A.K.H. 1987. Rapport annuel CITES 1986. Le Directeur des Forêts, des Chasses et de l'Environnement, M.E.T., Lomé, Togo. 11 pp.
- Dogbe-Tomi, A.K.H. 1988. Rapport annuel CITES 1987. Le Directeur des Forêts, des Chasses et de l'Environnement, M.E.T., Lomé, Togo. 11 pp.
- Hall-Martin, A. and J. Ackerman. 1991. An elephant count in, and management proposals for, the Fosse-aux-Lions National Park, Togo. Ministry of Environment and Tourism, Lomé, Togo, and National Parks Board, South Africa. 6 pp.
- INRS. 1991. Economie et société Togolaises: chiffres, tendances et perspectives. Cahier 1991. INRS, B.P. 2240, Lomé, Togo. ii + 125 pp.
- IUCN. 1985. République du Togo: la conservation des ressources naturelles au service du développement. IUCN Conservation for Development Centre, IUCN, Gland, Switzerland.
- IUCN. 1987. IUCN Directory of Afrotropical Protected Areas. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, U.K.

- Ivory Trade Review Group. 1989. The ivory trade and the future of the African elephant. Volume 2. Technical Reports. Seventh CITES Conference of the Parties, Lausanne, October 1989.
- Jachmann, H. 1990. Movements of elephants in and around the Nazinga Game Ranch, Burkina Faso. Nazinga Special Reports, Series C, No. 53. Monitoring Unit of the Ecology Centre, Nazinga Project, ADEFA, 01 B.P. 5570, Ouagadougou 01, Burkina Faso. 21 pp.
- Jachmann, H. and T. Croes. 1989. Elephant effects on woodlands and a suggested optimum elephant density at the Nazinga Game Ranch, Burkina Faso. Nazinga Special Reports, Series C, No. 39. Monitoring Unit of the Ecology Centre, Nazinga Project, ADEFA, 01 B.P. 5570, Ouagadougou 01, Burkina Faso. 22 pp.
- Lungren, C.G., R.F. Lungren, and G.W. Frame. 1991a. Introduction to a program to develop and extend game ranching in West Africa. Association de Développement de l'Élevage de la Faune Africaine (ADEFA), 01 B.P. 5570, Ouagadougou 01, Burkina Faso. 16 pp.
- Lungren, C.G., R.F. Lungren, S. Poletto, and G.W. Frame. 1991b. Evaluation préliminaire des possibilités pour l'aménagement et le développement du ranching de gibier dans les régions des Forêts Classées de la Mou et de la Koflandé. Association de Développement de l'Élevage de la Faune Africaine (ADEFA), 01 B.P. 5570, Ouagadougou 01, Burkina Faso. 39 pp.
- MacKinnon, J. and K. 1986. Review of the protected areas system in the Afrotropical realm. IUCN, Gland, Switzerland.
- MET. 1991. Code de l'Environnement. Ministère de l'Environnement et du Tourisme, Lomé, République Togolaise. 2^e pp.
- Portas, P. and G. Sournia. 1985. La conservation des ressources naturelles au service du développement socio-économique durable du Togo. Rapport de mission. Conservation for Development Centre, IUCN, Gland, Switzerland.
- Sournia, G. 1990. The problem of elephant populations and their habitat in West Africa: Situation and major proposals for action. Pages 129-143 in: Regional perspectives and situation regarding elephant conservation and the ivory trade. Background documents. i + 174 pp.
- The United Republic of Tanzania. 1989. Transfer of the African elephant (*Loxodonta africana*) from Appendix II to Appendix I of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES). Pages - in: Amendment to Appendix I of the Convention. Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora. Seventh Meeting of the Conference of Parties Lausanne (Switzerland) 9-20 October 1989
- Yahmed, D.B. (editor). c.1985. Grand Atlas du Continent Africain. Éditions Jeune Afrique, Paris, France. 335 pp.

Plan de Conservation des Eléphants

au

Togo

ANNEXES

1. LISTE DES ADRESSES UTILES

2. PROJETS CONCERNANT LA CONSERVATION
AU TOGO MAIS POUR LESQUELS LES
POPULATIONS D'ÉLÉPHANTS NE SONT PAS
DIRECTEMENT IMPLIQUÉES

Octobre 1991

ANNEXE 1 LISTE DES ADRESSES UTILES

Service	Adresse de Contact	Adresse	Téléphone	Fax	Telex
Ministère de l'Environnement et du Tourisme					
Direction des Parcs Nationaux des Réserves de Faune et des Chasses	Inoussa Bouraima, Ministre	PO Box 3114 Lomé		[228] 218927	5007
	NN Tanghanwaye, Directeur	PO Box 355 Lomé	[228] 214029 or 214028 or 214604	[228] 218927	5007
	GR Taketike, Chief	PO Box 355 Lomé	[228] 214028 or 214604	[228] 218927	5007
Regional Direction of the Environment					
Savanna Region	AK Moumouni, Regional Director	PO Box 355 Lomé			
Central Region	AA Dansomon, Regional Director	PO Box 273 Sokodi			
Kara Region	YK Assedi, Regional Director	PO Box 355 Lomé			
Plateau Region	G Djalogue, Regional Director	PO Box 05 Atakpame			
Maritime Region	K Efako, Regional Director	PO Box 83 Tablogo			

Service	Adresse de Contact	Adresse	Téléphone	Fax	Telex
United States Agency for International Development					
	Dennis E Panther Gbofu Zyto, Ag. Economist	PO Box 852 Lome	[228] 215855 or [288] 215835 or [228] 211858	[228] 211856	
United States Peace Corps					
Rural Development	Gregory S Austreng, Associate Director	PO Box 3194 Lome	[228] 210614 or [228] 213114	[228] 217952	
Care International					
	Marc de Lamotte, Country Director Bill Stringfellow, TRIPS Project Manager	PO Box 8719 Lome	[228] 213610 or [228] 217379	[228] 214084	5426
Franz Weber Foundation					
	Emmanuel Bleich (DVM), Project Manager Marc Bleich, Project Manager	Hotel Parc Fazao PO Box 41 Sotouboua		c/o Hotel Sarakawa, Lome, Togo	5354 c/o Hotel Sarakawa, Lome, Togo

Service	Adresse de Contact	Adresse	Téléphone	Fax	Telex
National Parks Board, R.S.A.					
Kerian National Park		PO Box 3711 Lome Togo	[228] 218263		
	Jan van Deventer, Project Administrator	from: Sept 1991 Private Bag X152 Pretoria 0001 R.S.A.			
	Jaco Ackermann, Warden Technical Advisor	Sept-Dec 1991 PO Box 395 Irene Transvaal R.S.A.			
	Dr Anthony Hall-Martin, Project Supervisor	PO Box 3711 Lome Togo	0027 1311 65611		

ANNEXE 2 PROJETS CONCERNANT LA CONSERVATION AU TOGO MAIS POUR LESQUELS LES POPULATIONS D'ÉLÉPHANTS NE SONT PAS DIRECTEMENT IMPLIQUÉES

1. Titre du projet: Installation de points d'eau permanents et d'un vivier de poissons d'eau douce afin de réduire le braconnage et les perturbations dans les parcs et réserves.

Statut du projet: Conception

Statut de financement: Nul

Budget total: US\$ 188.000

Objectifs: 1) Permettre l'approvisionnement en nourriture en aménageant des cours d'eau plus productifs en poissons indigènes près des villages. Des activités secondaires comme l'élevage de canards domestiques, seront encouragées. 2) Préserver la biodiversité des poissons et autres animaux et plantes aquatiques. 3) Favoriser la conservation de l'éléphant en réduisant les perturbations et la destruction de l'habitat naturel qui résultent des activités humaines non réglementées telles que la pêche et le braconnage dans les parcs nationaux et réserves de faune.

Historique: Les premières constructions de réservoirs au Togo visant à installer des viviers datent de l'époque coloniale et se situent au centre du pays. A présent, les viviers sont de moins en moins répandus dans cette région et la production de poisson disponible sur le marché provient de l'océan.

Activités: Construire huit réservoirs en terre et roche ne dépassant pas 5 mètres de hauteur dans le but de créer des points d'eau permanents. Un expert sera recruté pour concevoir et superviser la construction de ces réservoirs. La population locale sera employée pour construire les réservoirs, des tracteurs et des camions seront mis à leur disposition. Un spécialiste en aménagement de la faune de la région sera employé en permanence pour entretenir et aménager les viviers, la faune et la flore associées.

2. Titre du projet: Aides aux communautés pour les cliniques et les écoles accordées grâce aux bénéfices tirés de la conservation des parcs et réserves.

Statut du projet: Conception

Statut de financement: Nul

Budget total: US\$ 720.000

Objectifs: Améliorer et maintenir l'aide publique pour la conservation de l'éléphant au Togo.

Historique: La Direction Nationale des Parcs, Réserves de faune et de Chasse estime que la population rurale subissant des dommages de par la conservation des éléphants et autres animaux devrait être dédommagée pour les sacrifices qu'elle doit faire sous forme d'aide sociale.

Activités: Neuf cliniques et cinq écoles seront construites et équipées dans les villages de Fokolo, Bigalou et Bouzalou près du Parc National de Fazao–Malfacassa, Pesidé et Sagbébou près du Parc National de la Kéran, Goubi et Bagon près de la Réserve de faune Aboulaye, Kpewa près de la Réserve de faune Alédjo et Tomety–Kondji près de la Réserve de faune Togodo. Un technicien en médecine ou un enseignant sera recruté et payé dans chaque site pendant les cinq années d'exécution du projet. Par la suite, les salaires seront payés par le gouvernement.

3. Titre du projet: **Modernisation des techniques de collecte du miel pour que la communauté locale puisse en tirer profit et que la destruction des forêts soit évitée.**

Statut du projet: Conception

Statut du financement: Nul

Budget total: US\$ 118.000

Objectifs: Introduire des techniques modernes en matière d'apiculture et démontrer les bénéfices que l'on peut obtenir en les utilisant. Fournir à la population les moyens de tirer profit de la conservation. Prévenir l'extinction des abeilles au niveau local. Prévenir les feux dévastateurs de la saison sèche et par conséquent conserver l'habitat de l'éléphant.

Historique: La technique utilisée pour la collecte du miel au Togo est traditionnelle et incompatible avec une bonne gestion de l'environnement. Cette méthode tue les abeilles et détruit les essaims par le feu avant même de collecter le miel. Cette technique est encore utilisée dans la Réserve forestière de Bassari–Montagne, au nord–ouest du Parc de Fazao–Malfacassa. Cette technique traditionnelle menace la survie des espèces. Il est par conséquent impératif que des nouvelles techniques d'apiculture soient expliquées à la population locale afin qu'elle prenne conscience des avantages de son utilisation.

Activités: Des ruches seront construites et l'équipement nécessaire sera fourni à une équipe de collecteurs de miel. Deux spécialistes en apiculture seront formés. Cinq ouvriers agricoles seront employés. Un spécialiste de la région, diplômé en aménagement de la faune apportera un soutien technique.

4. Titre du projet: **Reboisement des villages pour fournir du combustible et des matériaux de construction afin de réduire la dépendance des populations vis à vis des ressources naturelles.**

Statut du projet: Conception

Statut du financement: Nul

Budget total: US\$ 143.000

Objectifs: Conserver les forêts pour les éléphants en aidant la population locale à s'auto–fournir en bois de chauffage et en fournissant de bons poêles.

Historique: La population locale détruit en permanence l'habitat des éléphants en abattant les arbres pour produire des matériaux de construction et du bois de chauffage. Lorsque les forêts entourant les villages sont détruites, la population pénètre dans les Parcs et Réserves pour y couper du bois. Pratiquement tous les projets de production du bois existant actuellement au Togo sont mis en place pour alimenter les villes en électricité et pour le bois de charpente.

Activités: Des semences et de jeunes plants d'espèces d'arbres poussant rapidement seront distribués à la population locale. Des conseils techniques seront donnés pour planter, faire pousser et maintenir un rendement supportable des arbres. Des outils manuels seront achetés. Afin de nettoyer les terrains abandonnés, un bulldozer devra être loué. La main d'oeuvre nécessaire pour la plantation et l'aménagement sera fournie par les villages. Des terrains de 150 hectares seront établis dans la périphérie des trois Parcs Nationaux du Togo et autour des Réserves forestières d'Aboulaye et de Galangashie. Des démonstrations de l'efficacité de nouveaux poêles seront faites et les artisans apprendront à en construire.

5. Titre du projet: Réintroduire les chimpanzés et les hylochères comme moyens de susciter l'intérêt pour la conservation de l'habitat de l'éléphant.

Statut du projet: Conception

Statut du financement: Nul

Budget total: US\$ 148.000

Objectifs: La réintroduction du chimpanzé et de l'hylochère dans le Parc National de Fazao-Malfacassa et de l'hylochère dans la Réserve de faune de Togodo permettra de restaurer la biodiversité des sites. Leur réintroduction permettra par ailleurs de promouvoir le tourisme qui aide à assurer la conservation des habitats des éléphants et autres animaux.

Historique: Les aires protégées du Togo ont perdu la plupart de leurs grands mammifères les plus spectaculaires à cause d'une chasse à outrance. La politique de conservation menée par le Togo comprend la restauration de la biodiversité dans les Réserves où celle-ci a été détruite.

Activités: Il s'agira d'abord de rechercher les causes de la disparition de certaines espèces et de vérifier si les conditions actuelles permettent leur réintroduction. Deuxièmement, une sélection des lieux de provenance des animaux requis sera effectuée afin de s'assurer que les animaux réintroduits correspondent à la race désirée. Les individus qui seront réintroduits seront tenus en captivité et isolés des hommes afin de les habituer à leur nouvel environnement. Ils seront ensuite relâchés en groupes. Aucune réintroduction d'individus ne commencera tant qu'un nombre suffisant d'animaux pouvant assurer une reproduction de l'espèce ne sera réuni.

6. Titre du projet: Construction et aménagement d'une bibliothèque de la faune au Togo.

Statut du projet: Conception

Statut du financement: Nul

Budget total: US\$ 90.000

Objectifs: Etablir une bibliothèque technique de l'aménagement de la faune pour une période de cinq ans afin de donner assez de temps au gouvernement pour assumer les dépenses opérationnelles normales.

Historique: Tout programme moderne et sophistiqué d'aménagement de la faune requiert une bibliothèque technique où il est possible de consulter toute référence et de se documenter sur l'évolution des nouveaux aménagements.

Activités: Une bibliothèque sera construite à Sokodétowen où il y a une infrastructure d'accueil disponible pour les visiteurs. La bibliothèque disposera de livres techniques (sélectionnés et achetés) mais sa principale ressource sera composée de rapports et articles scientifiques. Des abonnements seront pris pour un minimum de trois recueils de résumés de publications incluant "Wildlife Review" et un minimum de sept revues scientifiques incluant "The Journal of Wildlife Management", "The african Journal of Ecology" et "Mammalia".

7. Titre du projet: Etablir un jardin zoologique près de Lomé en vue de familiariser les citoyens aux éléphants.

Statut du projet: Conception

Statut du financement: Nul

Budget total: US\$ 175.000

Objectifs: Une famille d'éléphants sera maintenue en captivité dans un enclos fermé, ouvert au public. Plusieurs autres espèces suscitant un intérêt particulier seront également maintenues dans cet enclos.

Historique: La plupart des citoyens du Togo n'ont jamais vu ni éléphant ni autre grand animal sauvage de leur vie. Afin de remédier à cette situation, on a commencé à construire un zoo à Bayémé, à environ 20 Km de la capitale Lomé. Ce zoo avait pour principal but de maintenir plusieurs éléphants dans un milieu semi-naturel pour sensibiliser et éduquer la population. La construction de ce zoo a dû être arrêtée par manque de moyens financiers.

Activités: La première tâche consistera à achever la construction de l'enclos grillagé de 160 hectares pour les éléphants. Un centre d'accueil des visiteurs et des bureaux seront construits. Ensuite, les animaux devront être capturés et transportés jusqu'au zoo. Il est prévu que le gouvernement finance le zoo lorsque l'installation des bâtiments et des animaux sera terminée.

8. Titre du projet: Agrandissement du centre de domestication de petit gibier afin de réduire la dépendance de la population locale vis à vis de la viande de braconnage.

Statut du projet: Conception

Statut du financement: Nul

Budget total: US\$ 268.284

Objectifs: (1) Conserver la biodiversité en éliminant le besoin de braconner les animaux sauvages. (2) Donner à la population locale la possibilité d'élever du petit gibier en quantité suffisante pour satisfaire ses besoins.

Historique: La pression démographique, l'extension des terres agricoles et l'établissement des Parcs et Réserves ont réduit l'espace traditionnellement destiné à la chasse à tel point qu'il ne produit plus assez de protéines animales pour les besoins de la population locale. La domestication des petits animaux permettra de satisfaire les besoins alimentaires efficacement tout en évitant de détruire l'environnement. Les espèces de gibier domestiqué semblent plus productrices dans des milieux naturels particulièrement sauvages. Il semble également qu'elles soient plus résistantes aux maladies que les animaux traditionnellement élevés.

Activités: Un centre d'élevage de petit gibier sera établi à Binako au nord du Parc National de Fazao- Malfacassa. Un cheptel d'animaux appropriés sera constitué de sources sûres. Des Parcs et enclos de démonstration seront construits avec des matériaux locaux et le personnel recevra une formation destinée à le familiariser aux techniques d'élevage.